

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1208

22 juin 2009

SOMMAIRE

| | | | |
|---|-------|---|-------|
| Accolade S.à r.l. | 57947 | Hypraholding S.A. | 57943 |
| Acelum Sicav | 57946 | laba S.A. | 57940 |
| AL 26 Sàrlu | 57984 | International Power (Bloomsbury) S.à r.l. | 57944 |
| Aleon Holding S.A. | 57942 | International Power Investments S.à r.l. | 57944 |
| Almasa Holding S.A. | 57945 | International Power NPA, Sàrl | 57941 |
| B.M.G.R. Holding SA | 57947 | IP Lux 1 - IP Lux 2 SeNC | 57946 |
| B.M.G.R. Holding SA | 57944 | IP Lux 1 S.à r.l. | 57945 |
| Bopoz S.A. | 57947 | IP Lux 3 S.à r.l. | 57942 |
| Clevereye Sàrl | 57942 | JDJ 26 S.A. | 57984 |
| Colonnade Holdco N° 9 S.A. | 57940 | JDJ 8 S.A. | 57984 |
| Commodities Limited S.A. | 57939 | Kepler Private Partners S.A. | 57938 |
| Community Investing Fund | 57949 | LEG II Italian Holdings S.à.r.l. | 57945 |
| Compagnie Européenne pour l'Environnement S.A. | 57938 | Les Tissus du Soleil S.à r.l. | 57984 |
| Conan Investments S.A. | 57945 | Leysser S.A. | 57949 |
| Confer Partnership, S.e.c.s. | 57948 | Librairie Française | 57939 |
| Donaldson Company Inc. (Luxembourg) SCS | 57941 | LUXGAZ Distribution, Société Anonyme | 57943 |
| Donaldson Company Inc. (Luxembourg) SCS | 57946 | Madison Touche S.A. | 57948 |
| Donaldson Company Inc. (Luxembourg) SCS | 57942 | Man RMF Investments SICAV | 57945 |
| Faba S.A. | 57940 | Media Pack International S.A. | 57946 |
| Financière du Glacis S.A. | 57943 | Media Studio 3 d S.à r.l. | 57938 |
| Finoko S.A. | 57984 | NYLIM Mezzanine II Parallel Luxco S.à r.l. | 57971 |
| Fläkt Woods Finance (Luxembourg) Sàrl | 57941 | Parisian Property Partners S. à r.l. | 57938 |
| FOSCA Finance S.à r.l. | 57943 | Pneuact S.A. | 57944 |
| Gaba S.A. | 57940 | Rifferton Investments S.A. | 57946 |
| Gima (SA) Sicar | 57948 | Société de Services Fiduciaires S.à. r.l. ... | 57939 |
| Gold Cut by Nadl S.à r.l. | 57947 | The Netherlands International Investment S.à r.l. | 57941 |
| Gopark SA | 57942 | Transoder S.A. | 57947 |
| Henderson Fund Management (Luxembourg) S.A. | 57944 | TyCom Holdings II S.A. | 57980 |
| Henderson Management S.A. | 57941 | Unifrax Luxembourg I S.à r.l. | 57983 |
| Holding for Technological Innovations S.A. | 57939 | Vivier S.A. Holding | 57983 |

Kepler Private Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 146.001.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 mai 2009.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2009069858/202/12.

(090081793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2009.

Compagnie Européenne pour l'Environnement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 49.786.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2009069892/7241/12.

(090082237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2009.

Media Studio 3 d S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 112.215.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2009069894/7241/12.

(090082276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2009.

Parisian Property Partners S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 102.150,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 106.028.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale annuelle de la Société en date du 18 mai 2009 que:

- Monsieur Patrice GALLASIN, gérant de classe B de la Société, a démissionné avec effet au 18 mai 2009;
- et P.A.L. Management Services S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, au capital de 12.500 euros, ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous numéro B 145.164, a été nommée gérant de classe B de la Société avec effet au 18 mai 2009 et ce, jusqu'à la prochaine assemblée annuelle qui se tiendra en l'année 2014.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009069800/18.

(090081964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2009.

Société de Services Fiduciaires S.à. r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 117.941.

Le bilan abrégé au 31 mai 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009069915/12.

(090081863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2009.

Holding for Technological Innovations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 62.360.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire B+C s.à.r.l.

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009069912/12.

(090082075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2009.

Librairie Française, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 13.350.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire B+C s.à.r.l.

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009069941/12.

(090082052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2009.

Commodities Limited S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 11.261.

Extrait des résolutions prises

lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 mars 2009

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance. Monsieur Norbert SCHMITZ adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société COMMODITIES LIMITED S.A.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2009070133/18.

(090083290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Gaba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 66.561.

Changement d'adresse de Monsieur Nils BERGSTRÖM, administrateur

- ancienne adresse: 5, Frejavägen, S-182 64 Djursholm, Sweden
- nouvelle adresse: Skärviksvägen 14, S-182 61 Djursholm, Sweden

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009070140/13.

(090082853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Faba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 66.559.

Changement d'adresse de Monsieur Nils BERGSTRÖM, administrateur:

- ancienne adresse: 5, Frejavägen, S-182 64 Djursholm, Sweden
- nouvelle adresse: Skärviksvägen 14, S-182 61 Djursholm, Sweden

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009070141/13.

(090082863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Iaba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 66.563.

Changement d'adresse de Monsieur Nils BERGSTRÖM, administrateur:

- ancienne adresse: 5, Frejavägen, S-182 64 Djursholm, Sweden
- nouvelle adresse: Skärviksvägen 14, S-182 61 Djursholm, Sweden

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009070142/13.

(090082867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Colonnade Holdco N° 9 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 123.368.

Extrait de la décision prise par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 9 avril 2009

La co-optation de M. Georges SCHEUER décidée par les administrateurs restants en date du 20 mars 2009 a été ratifiée et ce dernier a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 5 juin 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Colonnade Holdco N° 9 S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009070122/15.

(090083281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Fläkt Woods Finance (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 85.987.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 juin 2009. Signature.

Référence de publication: 2009070482/11.

(090082462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

International Power NPA, Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 521.854.278,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 86.454.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 Mai 2009. Signature.

Référence de publication: 2009070484/11.

(090082456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

The Netherlands International Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 74.475.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 mai 2009. Signature.

Référence de publication: 2009070485/11.

(090082454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Donaldson Company Inc. (Luxembourg) SCS, Société en Commandite simple.**Capital social: EUR 173.577.450,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 74.029.

Les comptes annuels au 30 juin 2007 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 mai 2009. Signature.

Référence de publication: 2009070487/11.

(090082449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Henderson Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 22.848.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 juin 2009. Signatures.

Référence de publication: 2009070481/10.

(090082420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Donaldson Company Inc. (Luxembourg) SCS, Société en Commandite simple.**Capital social: EUR 173.577.450,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 74.029.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009070489/11.

(090082447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Aleon Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 99.447.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2009070488/12.

(090082424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

IP Lux 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 95.248.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009070491/11.

(090082440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Clevereye Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 75.573.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009070477/10.

(090083205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Gopark SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2734 Luxembourg, 39, rue de Wiltz.

R.C.S. Luxembourg B 115.948.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009070476/10.

(090083208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

LPOV Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 138.052.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009070473/10.

(090083132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Hypraholding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 40.084.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009070465/11.

(090082515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Financière du Glacis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 55.415.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINANCIERE DU GLACIS S.A.
I. SCHUL / A. RENARD
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009070463/12.

(090082508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

LUXGAZ Distribution, Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 9, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 34.393.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Contern, le 9 juin 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009070478/10.

(090083182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

FOSCA Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 102.539.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009070490/11.

(090082442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Henderson Fund Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 106.392.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009070480/10.

(090082421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

B.M.G.R. Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 115.845.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Signature.

Référence de publication: 2009070475/10.

(090083209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

International Power (Bloomsbury) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 100.034.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009070495/11.

(090082431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

International Power Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 86.755.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009070494/11.

(090082432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Pneuct S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 54.474.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

PNEUACT S.A.

Signature

Référence de publication: 2009070457/12.

(090082879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

LEG II Italian Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 94.150.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009070472/10.

(090083143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Almasa Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 14.210.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009070462/10.

(090082506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

IP Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 18.604,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 95.246.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 Mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009070493/11.

(090082435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Conan Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 72.798.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2009070497/12.

(090082427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Man RMF Investments SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 92.790.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009070338/11.

(090083110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

IP Lux 1 - IP Lux 2 SeNC, Société en nom collectif.**Capital social: GBP 12.057,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 94.921.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009070496/11.

(090082429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Donaldson Company Inc. (Luxembourg) SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 74.029.

Les comptes annuels au 30 juin 2006 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009070486/10.

(090082451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Rifferton Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 109.118.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009070673/10.

(090083122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Media Pack International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.542.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009070716/10.

(090083239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Acelum Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 115.480.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°929 du 11 mai 2006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ACELUM SICAV

Signature

Référence de publication: 2009070353/13.

(090082663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Bopoz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 143.752.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009070362/10.

(090082677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Transoder S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 45.490.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009070461/10.

(090082504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

B.M.G.R. Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 115.845.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009070474/10.

(090083211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Accolade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3313 Bergem, 41B, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 108.341.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ACCOLADE SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2009070372/12.

(090082608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Gold Cut by Nadl S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3861 Schifflange, 150, rue de Noertzange.

R.C.S. Luxembourg B 135.279.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GOLD CUT BY NADL SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2009070377/12.

(090082628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Gima (SA) Sicar, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 134.353.

EXTRAIT

Il a été décidé lors de l'assemblée générale annuelle des associés de la Société, en date du 25 mai 2009, de renouveler le mandat des personnes suivantes jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2010:

- Monsieur Armand Haas, directeur de société, né à Esch-sur-Alzette, Luxembourg le 10 octobre 1937, ayant pour adresse professionnelle 30, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, administrateur et président du conseil d'administration;

- Monsieur J. Bradley Unsworth, directeur de société, né à Kentville, Canada, le 10 avril 1959, ayant pour adresse professionnelle Pasteurstraat 11, 1097 ER Amsterdam, Pays-Bas, administrateur; et

- Monsieur Hans Christoph Grüninger, directeur de société, né à Hambourg, Allemagne, le 6 novembre 1943, ayant pour adresse professionnelle 22, rue de Marignan, F-75008 Paris, France, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Gima (SA) Sicar

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009069758/20.

(090082085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2009.

Madison Touche S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 135.548.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée a décidé de démissionner comme Administrateur et Administrateur-délégué avec effet 20 mai 2009

Monsieur Alexander Claessens, né le 17 décembre 1951 à Wilrijk domicilié administrativement 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

L'Assemblée a décidé de nommer comme Administrateur et Administrateur-délégué avec effet 20 mai 2009

Monsieur Bruno Fouré, commerçant, né le 14 décembre 1955 à Poissy (F) domicilié administrativement 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 20 mai 2009.

Mr Claessens A. pp.

Référence de publication: 2009069775/15.

(090081802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2009.

Confer Partnership, S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 127.464.

EXTRAIT

Suite à une assemblée générale extraordinaire qui avait été tenue le 29 juin 2007, le siège social de la société Confer S.à r.l., associée et gérante de la Société, avait été transféré du 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.

Il résulte de la tenue d'une nouvelle assemblée générale extraordinaire en date du 6 mars 2009 que le siège social de la société Confer S.à r.l., a été transféré du 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 4 juin 2009.

SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.

Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2009069798/19.

(090081945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2009.

Leysser S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 6, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 37.694.

—
Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 17. April 2009

Aus den Beschlüssen der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 17. April 2009 ergibt sich folgende Änderung zur Eintragung im Handelsregister:

1. Mit Wirkung zum 30. Juni 2009 wird die Bestellung von Herrn Mathias SCHOSSELER, geboren am 12. März 1957 in Dudelange, wohnhaft 14, rue Alphonse Benoît, L-3419 Dudelange, zum Verwaltungsratsmitglied und zum Delegierten des Verwaltungsrates widerrufen.

2. Mit Wirkung zum 01. Juni 2009 wird Herrn Pierre ERNSTER, geboren am 29. August 1957 in Grevenmacher, wohnhaft 15 opp der Heed in L-9889 Tarchamps, zum Verwaltungsratsmitglied und zum Delegierten des Verwaltungsrates berufen bis zur Generalversammlung, die im Jahr 2015 stattfinden wird.

Luxemburg, 3. Juni 2009.

Im Namen der Gesellschaft

Unterschrift

Référence de publication: 2009069779/19.

(090081898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2009.

Community Investing Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 146.340.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the nineteenth of May.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ARC Asset Management S.A., having its registered office in L-1511 Luxembourg, 111, avenue de la Faiencerie, here represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy given, signed ne varietur shall remain annexed to the document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which he acts, have requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a société anonyme:

Art. 1. There exists among the subscribers and all those who may become holders of shares, a company in the form of a "société anonyme" qualifying as a "Société d'investissement à capital variable" under the name of COMMUNITY INVESTING FUND (the "Company").

Art. 2. The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 3. The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available to it in transferable securities and/or in other liquid financial assets as well as other assets permitted by Part I of the law of 20th December 2002 on undertakings for collective investment, as amended (the "Law") with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its assets.

The Company may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted under the Law.

Art. 4. The registered office of the Company is established Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of the Company (the "Board").

In the event that the Board determines that extraordinary political, military, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

Art. 5. The capital of the Company shall be represented by shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company as defined in Article 23 hereof.

At the incorporation, the initial capital of the Company is EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) represented by 310 (three hundred and ten) shares of the sub-fund COMMUNITY INVESTING FUND - Dialogue - of no par value.

The minimum capital of the Company shall be the equivalent in EUR of one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.-) to be reached within 6 months as of the "CSSF" approval as a UCITS in the Grand Duchy of Luxembourg.

The Board is authorised without limitation to issue fully paid shares at any time in accordance with Article 24 hereof at the price determined based on the Net Asset Value or the respective Net Asset Values per share determined in accordance with Article 23 hereof without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscription of the shares to be issued. The Board may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duty of accepting subscriptions for delivering and receiving payment for such new shares and performing any other formalities required in the context of the issue of such shares.

Such shares may, as the Board shall determine, be issued within different sub funds and the proceeds of issue of each sub funds shall be invested pursuant to Article 3 hereof in transferable securities or other liquid financial assets corresponding to such investment policy as the Board shall from time to time, with reference to the current law and practice, determine in respect of each sub fund.

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each sub fund shall, if not expressed in EUR be translated into EUR and the capital shall be the total net assets of all the sub funds.

The Board may further decide to create within each sub funds two or more classes whose assets will be commonly invested pursuant to Article 3 and to the specific investment policy of the sub fund concerned but where a specific sales and redemption charge structure, hedging policy or other specific feature is applied to each class.

The Company may agree to issue shares as consideration for a contribution in kind of securities, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from the auditor of the Company ("réviseur d'entreprises agréé") and provided that such securities comply with the investment objectives policies and restrictions of the relevant Sub-Fund.

In these Articles, any reference to "sub fund or "sub funds" shall also mean a reference to "class" or "classes", as the case may be, unless the context otherwise requires.

Art. 6. The Company will issue shares in registered form only. Unless a shareholder elects to obtain share certificates, he will receive a statement or statements during the year to confirm his shareholding.

If a registered shareholder desires that more than one share certificate be issued for his shares, the cost of such additional certificates may be charged to such shareholder. The Company may issue temporary share certificates in such form as the Board may from time to time determine.

Shares may be issued only upon acceptance of the subscription and after receipt of the purchase price. The subscriber will, without undue delay, upon acceptance of the subscription and receipt of the purchase price, receive title to the shares purchased by him and upon application obtain delivery of definitive share certificates in registered form.

All issued shares of the Company shall be inscribed in the register of shareholders, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company and such Register shall contain the name of each holder of registered shares, his residence or elected domicile, the number of shares held by him. Every transfer of a registered share shall be entered in the register of shareholders.

Transfer of registered shares shall be effected (a) if share certificates have been issued, upon delivering the certificate or certificates representing such shares to the Company along with other instruments of transfer satisfactory to the Company, and (b), if no share certificates have been issued, by written declaration of transfer to be inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders, as full owner of the Shares.

Every registered shareholder must provide the Company with an address to which all notices and announcements from the Company may be sent. Such address will also be entered in the register of shareholders.

In the event that such shareholder does not provide such an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered in the register of shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. The shareholder may, at any time, change his address as entered in the register of shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

If payment made by any subscriber results in a fractional entitlement to one share, such fractional entitlement shall not be entitled to vote but shall, if and to the extent the Company shall determine as to the calculation of fractions, be entitled to participate in the profits of the Company on a pro rata basis.

Art. 7. If any shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his share certificate has been mislaid, mutilated or destroyed, then, at his request a duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees, including a bond delivered by an insurance company but without restriction thereto, as the Company may determine. At the issuance of the new share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original share certificate in place of which the new one has been issued shall become void.

The Company may, at its election, charge the shareholder for the costs of a duplicate or of a new share certificate and all reasonable expenses undergone by the Company in connection with the issuance and registration thereof, or in connection with the annulment of the original share certificate.

Art. 8. The Board shall have power to refuse to issue or register any transfer of a share, or to impose such restrictions as it may think necessary for the purpose of ensuring that no shares in the Company are acquired or held by (a) any person in breach of the law or requirement of any country or governmental authority of (b) any person in circumstances which in the opinion of the Board might result in the Company incurring any liability to taxation or suffering any other pecuniary disadvantage which the Company might not otherwise have incurred or suffered.

More specifically, the Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any person, firm or corporate body, and without limitation, by any "U.S. person", as defined hereafter.

For such purposes the Company may:

a) decline to issue any share and decline to register any transfer of a share, where it appears to it that such registry or transfer would or might result in beneficial ownership of such share by a person who is precluded from holding such shares in the Company or might entail that any limit, to which his shareholding is subject, be exceeded,

b) at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of shares on, the register of shareholders to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's shares rests or will rest in a person who is precluded from holding shares in the Company and

c) where it appears to the Company that any person who is precluded from holding shares or a certain proportion of the shares in the Company, either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of shares, compulsorily redeem from any such shareholder all or part of shares held by such shareholder in the following manner:

1) The Company shall serve a notice (hereinafter called the "redemption notice") upon the shareholder holding such shares or appearing in the register of shareholders as the owner of the shares to be redeemed, specifying the shares to be redeemed as aforesaid, the price to be paid for such shares, and the place at which the redemption price in respect of such shares is payable. Any such notice may be served upon such shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Company. The said shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the share certificate or certificates representing the shares specified in the redemption notice. Immediately after the close of business on the date specified in the redemption notice, such shareholder shall cease to be a shareholder and the shares previously held or owned by him shall be cancelled;

2) The price at which the shares specified in any redemption notice shall be redeemed (hereinafter called "the redemption price") shall be an amount equal to the per share Net Asset Value of shares in the Company of the relevant sub fund, determined in accordance with Article 23 hereof less a redemption charge as provided in Article 21 hereof;

3) Payment of the redemption price will be made to the owner of such shares in EUR or such currency as the Board shall determine. The redemption price will be deposited with by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the redemption notice) for payment to such owner upon surrender of the share certificate representing the shares, if any, specified in such notice. Upon deposit of such price as aforesaid no person interested in the shares specified in such redemption notice shall have any further interest in such shares or any of them, or any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right of the shareholder appearing as the owner thereof to receive the price so deposited (without interest) from such bank upon effective surrender of the share certificate or certificates, if issued, as aforesaid.

4) The exercise by the Company of the powers conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any redemption notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Company in good faith; and

d) decline to accept the vote of any person who is precluded from holding shares in the Company at any meeting of shareholders of the Company in respect of such shares which such person is precluded to hold.

Whenever used in these Articles, the term "U.S. person" shall include a national or resident of the United States of America and a partnership or company organised or existing in any state, territory or possession of the United States of America.

Where it appears that a shareholder of a sub fund restricted to Institutional Investors (within the meaning of Article 129 of the Law) is not an Institutional Investor, the Company may either redeem the relevant shares or convert such shares into shares of a sub fund which is not restricted to Institutional Investors (provided that there exists such a sub fund with similar characteristics) and notify the relevant shareholder of such conversion.

Art. 9. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 10. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Friday of April.

If such day is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting may be held abroad if, in the judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders of anyone or all sub funds may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 11. The quorum and notice periods required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share of whatever sub fund and regardless of the Net Asset Value per share is entitled to one vote subject to the limitations imposed by these Articles.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by facsimile transmission or such other electronic means capable of evidencing such appointment.

Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those shareholders present in person or by proxy and voting.

The Board may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 12. Shareholders will meet upon notice given by the Board pursuant to notice setting forth the agenda sent at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders.

Art. 13. The Company shall be managed by a board composed of not less than three members; members of the Board need not be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting for a period ending at the next annual general meeting and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 14. The Board may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the shareholders. The Board shall meet upon notice being given by the chairman or by any two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the Board, but in his absence the shareholders or the Board may appoint a chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all directors at least ten business days in advance of the hour set for such meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by facsimile transmission or such other electronic means capable of evidencing such waiver of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any director may act at any meeting of the Board by appointing in writing or by facsimile transmission or such other electronic means capable of evidencing such appointment another director as his proxy. Any director may also attend and act at any meeting of the Board by telephone or by video conference link and shall in all regards be considered as if he were present in person at that meeting. Directors may also cast their vote in writing or by facsimile transmission or such other electronic means capable of evidencing such vote.

The directors may only act at duly convened meetings of the Board. Directors may not bind the Company by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the Board.

The Board can deliberate or act validly only if at least two directors are present or represented by another director as proxy at a meeting of the Board. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Resolutions of the Board may also be passed in the form of one or several declarations in writing signed by all the directors.

The Board from time to time may appoint the officers of the Company, including a general manager and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Board. Officers need not be directors or shareholders

of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given them by the Board.

The Board may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to physical persons or corporate entities which need not be members of the Board.

Alternatively, the Company may enter into a management services agreement with a management company authorised under chapter 13 of the Law (the "Management Company") pursuant to which it designates such Management Company to supply the Company with investment management, administration and marketing services.

Art. 15. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by such chairman, or by the secretary, or by two directors.

Art. 16. The Board has the power to determine the investment policies and strategies of the Company based upon the principle of risk spreading, the risk coverage techniques and the course of conduct of the management and business affairs of the Company with respect to any sub fund or class of shares, within the restrictions as shall be set forth by the Board from time to time in compliance with Article 3 of the Articles and Part I of the Law.

The Board may decide that investments of the Company be made (i) in transferable securities and money market instruments admitted to or dealt in on a regulated market as defined by the Law, (ii) in transferable securities and money market instruments dealt in on another market in a Member State of the European Union which is regulated, operates regularly and is recognised and open to the public, (iii) in transferable securities and money market instruments admitted to official listing on a stock exchange in any other country in Eastern and Western Europe, Asia, Oceania, Australia, the American continents and Africa, or dealt in on another regulated market in the countries referred to above, provided that such market is regulated, operates regularly and is recognised and open to the public, (iv) in recently issued transferable securities and money market instruments provided the terms of the issue provide that application be made for admission to official listing in any of the stock exchanges or other regulated markets referred to above and provided that such admission is secured within one year of issue, as well as (v) in any other securities, instruments or other assets within the restrictions as shall be set forth by the Board in compliance with the Law and applicable regulations and disclosed in the sales documents of the Company.

The Board may decide to invest up to 100% of the net assets of each sub fund of the Company in different transferable securities and money market instruments issued or guaranteed by any Member State of the European Union, its local authorities, a non Member State of the European Union, as acceptable by the Luxembourg supervisory authority and disclosed in the sales documents of the Company, or public international bodies of which one or more of such Member States of the European Union are members, or by any other Member State of the Organisation for Economic Cooperation and Development, provided that in the case where the Company decides to make use of this provision it must hold, on behalf of the sub fund concerned, securities from at least six different issues and securities from any one issue may not account for more than 30% of the total amount of such sub fund.

The Board may decide that investments of the Company may be made either directly or indirectly, as the Board may from time to time decide and to the extent permitted by the Law, through wholly-owned subsidiaries incorporated in any suitable jurisdiction. When investments of the Company are made in the capital of subsidiary companies which, exclusively on its behalf carry on only the business of management, advice or marketing in the country where the subsidiary is located, with regard to the redemption of units at the request of unitholders, paragraphs (1) and (2) of Article 48 of the Law do not apply.

Reference in these Articles to "investments" and "assets" shall mean, as appropriate, either investments made and assets beneficially held directly or investments made and assets beneficially held indirectly through the aforesaid subsidiaries.

The Board may decide that investments of the Company be made in financial derivative instruments, including equivalent cash settled instruments, dealt in on a regulated market as referred to in the Law and/ or financial derivative instruments dealt in over-the-counter provided that, among others, the underlying consists of instruments covered by Article 41 (1) of the Law, financial indices, interest rates, foreign exchange rates or currencies, in which the Company may invest according to its investment objectives as disclosed in its sales documents.

The Board may decide that investments of a sub fund to be made with the aim to replicate a certain stock or bond index provided that the relevant index is recognised by the Luxembourg supervisory authority on the basis that it is sufficiently diversified, represents an adequate benchmark for the market to which it refers and is published in any appropriate manner.

Art. 17. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in

business shall not, by reason of such connection and/or relationship with such other company or firm be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such director or officer shall make known to the Board such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction, and such director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

Art. 18. The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or misconduct; in the event of a settlement, and indemnity shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnity shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 19. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the signature of any two directors, or of any person (s) to whom authority has been expressly delegated in writing by the Board.

Art. 20. The operations of the Company and its financial situation including particularly its books shall be supervised by one or several auditors, who shall satisfy the requirements of Luxembourg law as to honourableness and professional experience and who shall carry out the duties prescribed by the Law. The auditors shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders and until their successor is appointed.

The auditors in office may be removed by the shareholders in the conditions laid down by Luxembourg law.

Art. 21. As is more especially prescribed herein below, the Company has the power to redeem its own shares at any time within the sole limitations set forth by law.

Any shareholder may request the redemption of all or part of his shares by the Company subject to the rules set forth below.

The redemption price shall be paid no later than [ten] business days in Luxembourg after the date on which the applicable Net Asset Value was determined or on the date the share certificates have been received by the Company, if later, except as provided below and shall be equal to the Net Asset Value for the relevant sub fund as determined in accordance with the provisions of Article 24 thereof less any fiscal charges and redemption charge, if any, not exceeding one per cent of such Net Asset Value, as determined by the Board of the Company.

The Board may, with respect to any sub fund of the Company, extend the period for repayment of redemption proceeds to such period, not exceeding 50 business days, as may be required by settlement and similar constraints prevailing in the markets in which a substantial part of the assets attributable to such sub fund and/or Class of Shares shall be invested. For the same reasons the Board may also, in respect of any sub fund and/or Class of Shares, determine a notice period required to request for redemption, which notice together with any applicable period to receive redemption proceeds as described in the preceding sentence shall not exceed 50 business days. Any such request must be filed by such shareholder in written form at the registered office of the Company in Luxembourg or with any other person or entity appointed by the Company as its agent for redemption of shares. No redemption or conversion by a single shareholder may, unless otherwise decided by the Board, be for an amount of less than that of the minimum holding as determined from time to time by the Board. The certificate or certificates for such shares in proper form if any and proper evidence of transfer or assignment to the Company must be received by the Company or its agent appointed for that purpose before the redemption price may be paid.

If the capital of the Company falls below two-thirds of the minimum capital as required by the law, the Board must submit a resolution for approval by a simple majority of the shares represented at the meeting to consider dissolution of the Company to a general meeting of shareholders convened to be held within 40 days and for which no quorum shall be prescribed.

If the capital of the Company falls below one quarter of the minimum capital stated above, the Board must submit the question of dissolution of the Company to a general meeting of shareholders convened to be held within 40 days and for which no quorum shall be prescribed, and a decision to dissolve the Company may in such case be taken by the shareholders owning one quarter of the shares at the meeting.

In addition, the Company shall inform holders of Shares by sending a redemption notice to all shareholders at their address in the share register.

All the decisions taken by the General Meeting or the Board regarding the liquidation of the Company will be published according to the Luxembourg law.

Termination of Sub-funds and/or Class of Shares

If the net assets of any sub-fund and/or Class of Shares:

- has not reached or has decreased to a minimum amount, to be the minimum level for such a sub-fund and/or Class of Shares to be operated in an economically efficient manner as determined by the Board, or
- in case the Board deems that it is appropriate because of changes in the economical or political situation affecting the relevant sub-fund and/or Class of Shares.
- if an economic rationalization is needed.

The Board may decide to terminate a sub-fund and/or Class of Shares.

The Company may continue to redeem, until the decision to liquidate is executed, continue to redeem or convert the shares of the sub-fund and/or Class of Shares which it has been decided to liquidate, taking account of liquidation costs but without deducting any redemption fee as stated in the prospectus. The formation expenses will be fully amortized.

Termination of a sub-fund and/or Class of Shares for other reasons than those mentioned hereabove may be effected only upon prior approval by the shareholders of the sub-fund and/or Class of Shares to be terminated at a duly convened meeting which may be validly held without quorum and decide at the simple majority of expressed votes.

The Board's decision is published in a Luxembourg newspaper and in other newspapers of countries in which shares of the Company are distributed.

Amounts unclaimed by shareholders on the closure of liquidation of the relevant sub-fund and/or Class of Shares shall be deposited with the custodian bank for a period not exceeding nine months from the date of closure. After such period the amounts will be deposited with the "Caisse de Consignation".

Merger of sub-funds and/or Class of shares

Merger of a sub-fund and/or Class of Shares with another sub-fund and/or Class of Shares of the Company or with another Luxembourg UCITS, for other reasons than those mentioned hereabove may be effected only upon prior approval by the shareholders of the sub-fund and/or Class of Shares to be merged at a duly convened meeting which may be validly held without quorum and decide at the simple majority of expressed votes.

A merger decided by the Board or approved by the shareholders of the sub-fund and/or Class of Shares concerned will be binding the shareholders of the relevant sub-fund and/or Class of Shares after a 1 month notice, during which period they may redeem part or all their Shares without any redemption fee as stated in the current prospectus.

All the decisions taken by the shareholders of the sub-fund and/or Class of Shares concerned or the Board regarding the merger of the sub-fund and/or Class of Shares will be published in a Luxembourg newspaper and in other newspapers of countries in which shares of the Company are distributed.

The decision of merger of one or several sub-fund(s) and/or Class of Shares with a Luxembourg collective investment undertaking organised under the form of a mutual fund (Fonds Commun de Placement) subject to part I of the law and the decision of merger of one or several sub-fund(s) and/or Class of Shares with another foreign collective investment undertaking belong to the shareholders of the sub-fund(s) and/or Class of Shares to be merged. Resolutions in that regard will be passed by unanimous vote of all shareholders of the relevant sub-fund(s) and/or Class of Shares. If this condition is not met, only the shareholders having voted for the merger will be bound by the decision of merger, the remaining shareholders being considered as having asked for the redemption of their Shares, this redemption being made without without any redemption fee as stated in the current prospectus at the decision of merger.

The Company reserves the right not to be bound to redeem or switch on any one Valuation Day more than 10 per cent by sale of shares of any sub fund and/or Class of Shares then in issue. In these circumstances, the directors may declare that part or all of such redemption or switching requests will be deferred on a prorata basis for a period not exceeding 10 Valuation Days and will be dealt with on the basis of the Net Asset Value prevailing on the Valuation Day on which the shares are redeemed or switched.

On such Valuation Day, these requests for redemption or switching will be complied with in priority to later requests.

Shares of the capital stock of the Company redeemed by the Company shall be cancelled.

Any shareholder may request switching of whole or part of his shareholding of one sub fund into new shares of another sub fund attached to him at a certain formula to be decided by the Board, provided that the Board may impose such restrictions as to, inter alia, frequency of switching, and may make switching subject to payment of such charge, as it shall consider to be in the interest of the Company and its shareholders generally.

Art. 22. The Net Asset Value of shares in the Company shall be determined as to the shares of each sub fund by the Company from time to time, but in no instance less than twice a month, as the Board by regulation may direct, every such day or time for determination of Net Asset Value being referred to herein as a "Valuation Day". Valuation Day shall be as defined from time to time by the Board and shareholders shall be informed accordingly.

The Company may suspend the determination of the Net Asset Value of shares of any particular sub fund and the issue and redemption of the shares in such sub fund from the shareholders as well as conversion from and to shares of such sub funds;

- when one or more stock exchanges or regulated markets, which provide the basis for valuing a substantial portion of the Company's assets, or when one or more foreign exchange markets in the currency in which the Net Asset Value of Shares is expressed or in which a substantial portion of the Company's assets is held, are closed other than for ordinary holidays or if dealings therein are suspended, restricted or subject to major short-term fluctuations;

- when, as a result of political, economic, military, monetary or social events, strikes or other circumstances outside the responsibility and control of the Company, the disposal of the Company's assets is not reasonably or normally practicable without being seriously detrimental to the Shareholders' interests;

- in the case of a breakdown in the normal means of communication used to determine the value of an asset in the Company or when, for whatever reason, the value of an asset in the Company cannot be calculated as rapidly and as accurately as required;

- if, as a result of exchange controls or other restrictions on the movement of capital, transactions for the Company are rendered impracticable or if purchases or sales of the Company's assets cannot be made at normal rates of exchange;

- in the case of the suspension of the calculation of the Net Asset Value of one or several of the undertakings for collective investment in which the Company has invested a substantial portion of its assets;

- from the time of publication of a notice convening an extraordinary general meeting of shareholders for the purpose of winding-up the Company, any Sub-Funds or Class of Shares, or informing the shareholders of the decision of the Board of Directors to terminate Sub-Funds or Class of Shares;

- if the Board has determined that there has been a material change in the valuations of a substantial proportion of the investments of the Company attributable to a particular class of Shares in the preparation or use of a valuation or the carrying out of a later or subsequent valuation;

- during any other circumstance or circumstances where a failure to do so might result in the Company or its Shareholders incurring any liability to taxation or suffering other pecuniary disadvantages or other detriment which the Company or its Shareholders might so otherwise have suffered.

- while the Net Asset Value of any subsidiary of the Company may not be determined accurately.

Any such suspension shall be notified to investors requesting issue, redemption or switching of their shares by the Company at the time of the application for such issue, redemption and switching and shall be publicized by the Company if in the opinion of the Board, it is likely to exceed fourteen days.

Art. 23. The Net Asset Value of shares of each sub fund in the Company shall be expressed in the currency of the relevant sub fund and shall be determined as a per share figure and shall be determined on any Valuation Day by dividing the total net assets of the Company corresponding to each sub funds, being the value of the assets of the Company corresponding to such sub fund less its liabilities attributable to such sub fund, by the number of share outstanding and shall be rounded up or down to the nearest decimal places as the Board shall decide.

If since the carrying out of the latest Valuation Day there has been a material change in the quotations on the markets on which a substantial portion of the investments of the Company are dealt or quoted, the Company may, in order to safeguard the interests of the shareholders, cancel the prevailing valuation and carry out a new valuation.

The valuation shall be made in the following manner:

A. The assets of the Company shall be deemed to include:

- a) all cash on hand or on deposit, including accrued interest;
- b) all bills and notes payable on demand and accounts due (including proceeds of securities sold but not yet collected);
- c) all securities, share bonds, debentures, options or subscription rights, units/shares in undertakings for collective investment and any other investments and securities belonging to the Company (the Company may however adjust the valuation to take into account situations of the market value of securities due to trading practices such as trading ex-dividend or ex-rights);
- d) all dividends and distributions due the Company in cash or in kind to the extent known to the Company;
- e) all interest accrued on securities held by the Company except to the extent such interest is comprised in the principal thereof;
- f) the preliminary expenses of the Company insofar as the same have not been written off;
- g) all other assets of every kind and nature, including expenses paid.

The value of such assets shall be determined as follows:

(i) The value of securities and/or financial derivative instruments which are quoted or dealt in on any stock exchange or any regulated market is based on the last available price on the stock exchange or market where such securities and/or financial derivative instruments are traded. If there is more than one exchange or market, the Board shall determine which of such exchanges or markets is the most representative and shall be used for the provision of prices.

(ii) In the event that any of the securities held in the Company portfolios on the relevant Valuation Day are not quoted or dealt in on any stock exchange, any other regulated market, or if, with respect to securities quoted or dealt in on any stock exchange or dealt in on any such other market, the price as determined pursuant to sub-paragraph (i) is not representative of the fair market value of the relevant securities, the value of such securities will be determined based on the reasonably foreseeable sale price determined prudently and in good faith.

(iii) The financial derivative instruments which are not listed on any official stock exchange or traded on any other regulated market will be valued in a reliable and verifiable manner on a daily basis and in accordance with market practice.

(iv) Swaps are valued at their fair value based on the underlying securities (at close of business or intraday) as well as on the characteristics of the underlying commitments.

(v) Units or Shares in open-ended undertakings for collective investments shall be valued on the basis of their last net asset value, as reported by such undertakings.

(vi) Cash, bills payable on demand and other receivables and prepaid expenses are valued at their normal amount, unless it appears unlikely that such normal amount is obtainable.

(vii) Any assets or liabilities expressed in currencies other than the currency of the relevant sub fund will be translated using the relevant spot rate quoted by a bank or other responsible financial institution.

If any of the aforesaid valuation principles do not reflect the valuation method commonly used in specific markets or if any such valuation principles do not seem accurate for the purpose of determining the value of the Company's assets, the Board may fix different valuation principles in good faith and in accordance with generally accepted valuation principles and procedures.

B. The liabilities of the Company shall be deemed to include:

- a) all borrowings, bills and other amounts due;
- b) all administrative expenses due including all fees payable to the Management Company, the Custodian and any other representatives and agents of the Company;
- c) all known liabilities, due or not yet due, and the amount of all dividends declared by the Company for which no coupons have been presented and which therefore remain unpaid until the day these dividends revert to the Company by prescription;
- d) any other liabilities of the Company of whatever kind towards third parties;
- e) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature except liabilities represented by shares in the Company. In determining the amount of such liabilities the Company shall take into account all expenses payable by the Company which shall comprise formation expenses, fees payable to its investment managers, accountants, custodian, domiciliary, registrar and transfer agents, any paying agent and permanent representatives in places of registration, any other agent employed by the Company, fees for legal and auditing services, promotional, printing, reporting and publishing expenses, including the cost of advertising or preparing and printing of prospectuses, explanatory memoranda or registration statements, taxes or governmental charges, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, foreign exchange margins and exchange transactions, interest, bank charges and brokerage, postage, telephone, facsimile transmission and other electronic means. The Company may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance, and may accrue the same in equal proportions over any such period.

C. There shall be established a pool of assets for each sub fund in the following manner:

- a) the proceeds from the issue of each sub fund shall be applied in the books of the Company to the sub fund established for that class of assets, and the assets and liabilities and income and expenditure attributable thereto shall be applied to such sub fund subject to the provisions of this Article;
- b) where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be applied in the books of the Company to the same sub fund as the assets from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant sub fund;
- c) where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular sub fund or to any action taken in connection with an asset of a particular sub fund, such liability shall be allocated to the relevant sub fund and shall not be binding upon the Company as a whole;
- d) in the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular sub fund, such asset or liability shall be allocated to all the sub funds pro rata to the Net Asset Values of the relevant sub funds or allocated in such way as the Board will determine prudently and in good faith;
- e) upon the record date for determination of the person entitled to any dividend declared on any sub fund, the Net Asset Value of such sub fund shall be reduced by the amount of such dividends.

If there have been created, as more fully described in Article 5 hereof, within the same sub fund two or several classes, the allocation rules set out above shall apply, *mutatis mutandis*, to such classes.

1. The Board may decide to invest and manage all or any part of the pool of assets established for two or more sub funds (hereafter referred to as "Participating Funds") on a pooled basis where it is appropriate with regard to their respective investment sectors to do so. Any such asset pool ("Asset Pool") shall first be formed by transferring to it cash or subject to the limitations mentioned below other assets from each of the Participating Funds. Thereafter the Board may from time to time make further transfers to the Asset Pool. They may also transfer assets from the Asset Pool to Participating Funds concerned. Assets other than cash may be contributed to an Asset Pool only where they are appropriate to the investment sector of the Asset Pool concerned. The provisions of sub-paragraphs (b), (c) and (d) of section C. of this Article shall apply to each Asset Pool as they do to Participating Funds. The entitlements of each Participating Funds to the co-managed assets apply to each and every line of investments of such Asset Pool.

2. All decisions to transfer assets to or from an Asset Pool (hereinafter referred to as a "Transfer Decision") shall be notified forthwith by facsimile or other electronic means or in writing to the Custodian of the Company stating the date and time at which the Transfer Decision was made.

3. A Participating Fund's participation in an Asset Pool shall be measured by reference to notional units ("Units") of equal value in the Asset Pool. On the formation of an Asset Pool the Board shall in their discretion determine the initial value of a unit which shall be expressed in such currency as the directors consider appropriate, and shall allocate to each Participating Funds Units having an aggregate value equal to the amount of cash (or value of other assets) contributed.

Fractions of Units, calculated to three decimal places, may be allocated as required. Thereafter the value of a unit shall be determined by dividing the net asset value of the Asset Pool (calculated as provided below) by the number of units subsisting.

4. When additional cash or assets are contributed to or withdrawn from an Asset Pool, the allocation of Units of the Participation Funds concerned will be increased or reduced (as the case may be) by a number of Units determined by dividing the amount of cash or value of assets contributed or withdrawn by the current value of a Unit. Where a contribution is made in cash it may be treated for the purpose of this calculation as reduced by an amount which the Board considers appropriate to reflect fiscal charges and dealing and purchase costs which may be incurred in investing the cash concerned; in the case of a cash withdrawal, a corresponding addition may be made to reflect costs which may be incurred in realising securities or other assets of the Asset Pool.

5. The value of assets contributed to, withdrawn from, or forming part of an Asset Pool at any time and the net asset value of the Asset Pool shall be determined in accordance with the provisions (mutatis mutandis) of this Article 23 provided that the value of the assets referred to above shall be determined on the day of such contribution or withdrawal.

6. Dividends, interests and other distributions of an income nature received in respect of the assets in an Asset Pool will be immediately credited to the Participating Funds, in proportion to their respective participation in the Asset Pool at the time of receipt. On the dissolution of the Company the assets in an Asset Pool will be allocated to the Participating Funds in proportion to their respective participation in the Asset Pool.

D. For the purposes of this Article:

a) shares of the Company to be redeemed under Article 21 hereof shall be treated as existing and taken into account until immediately after the close of business on the Valuation Day referred to in this Article, and from such time and until paid the price therefor shall be deemed to be a liability of the Company;

b) shares to be issued by the Company pursuant to duly completed and accepted subscription applications shall be treated as being in issue as from the close of business on the Valuation Day on which the issue price thereof was determined and such price, until received by the Company, shall be deemed a debt due to the Company;

c) all investments, cash, balances and other assets of the Company expressed in currencies other than the currency in which the Net Asset Value is calculated shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the Net Asset Value of shares and

d) effect shall be given on any Valuation Day to any redemptions or sales of investments contracted for by the Company on such Valuation Day, to the extent practicable.

Art. 24. Whenever the Company shall offer shares for subscription, the price per share at which such shares shall be offered and sold, shall be the Net Asset Value as hereinabove defined plus such fiscal charge, commissions and roundings (all together not to exceed [5] per cent of the Net Asset Value) as the sale documents may provide. Any remuneration to agents engaged in the placing of the shares shall be paid out of such commission. The price so determined shall be payable within such period as the Board by regulation shall determine, but in any event, not later than eleven business days after the date on which the applicable Net Asset Value was determined.

Art. 25. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the 31st of December of the same year. The accounts of the Company shall be expressed in EUR. When there shall be different sub funds as provided for in Article 5 hereof, and if the accounts within such sub funds are expressed in different currencies, such accounts shall be translated into EUR and added together for the purpose of the determination of the accounts of the Company.

Art. 26. A general meeting of holders of shares shall, upon the proposal of the Board resolve upon distributions of dividends within the limits provided by the Law.

Dividends to holders of shares of one sub fund may be resolved upon by a special meeting of holders of shares of such sub fund.

Interim dividends may, subject to such further conditions as set forth by law, be paid upon decision of the Board out of the net investment income and the net realized or unrealized capital gains. The dividends declared may be paid in EUR or any other currency or currencies in which the Net Asset Value of the shares of any sub fund is expressed and may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

Dividends not cashed within five years will be forfeited and will accrue for the benefit of the Company.

The general meeting of shareholders or the Board, duly authorised, may decide to make distributions by allocation of additional Shares. Payment of dividends may be made to shareholders in respect of registered shares, at their address in the register of shareholders or such other address as a shareholder indicates in writing to the Company. Amounts below the minimum distributable amount as determined from time to time by the directors at their discretion will be automatically reinvested.

Art. 27. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. The net proceeds of liquidation of the assets relating to a given sub fund shall be distributed by the liquidators to the shareholders in proportion of their holding of shares in the relevant sub fund.

Art. 28. These Articles of Incorporation may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and majority requirements provided by the laws of Luxembourg. Any amendment affecting the rights of the holders of shares of any sub fund vis-à-vis those of any other sub fund shall be subject, further, to the said quorum and majority requirements in respect of each such relevant sub fund.

The above majority will also be required for the election of the Directors of the Company.

Art. 29. The Company shall enter into a custodian agreement with a bank which shall satisfy the requirements of the Law (the "Custodian"). All securities and cash of the Company are to be held by or to the order of the Custodian who shall assume towards the Company and its shareholders the responsibilities provided by law.

In the event of the custodian desiring to retire, the Board shall use their best endeavours to find a corporation to act as custodian and upon doing so the directors shall appoint such corporation to be custodian in place of the retiring Custodian. The directors may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed in accordance with this provision to act in the place thereof.

Art. 30. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and amendments thereto and the Law.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Transitory dispositions

1) The first accounting year will begin on the date of the formation of the Company and will end on December 31st, 2009.

2) The first annual general meeting of shareholders will be held in 2010.

Expenses

The expenses which shall be borne by the Corporation as a result of its organisation are estimated at approximately SIX THOUSAND EURO (6,000.- EUR).

Subscription and Payment

The capital was subscribed and paid in as follows:

| Shareholder | Subscribed Capital (EUR) | Number of shares |
|-------------------------------------|-----------------------------|------------------|
| ARC Asset Management S.A. | 31,000 | 310 |
| Total: | 31,000 | 310 |

All shares were fully paid, evidence of which was given to the undersigned notary.

Resolutions of the sole shareholder

The above named party, representing the whole of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

I. The following persons are elected as members of the Board of Directors:

- Serge d'Orazio, born in Differdange, le 21.01.1962 with professional address in 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg, Chairman,

- Stéphane Ries, born in Uccle, Belgium, on 17.09.1968, with professional address in 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg,

- André Schmit, born in Ettelbruck, on 13.12.1951, with professional address in 11, rue Aldringen, L-2960 Luxembourg,

- Angelo Lazzari, born in Sornico, Italy, on 30.08.1968, residing in Via Albricci 6, I-24067 Italy.

The term of office of the directors will expire after the annual General Meeting of the year 2010.

II. The following person is elected as external auditor:

Deloitte, having its registered office in L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

The term of office of the external auditor will expire after the annual General Meeting of the year 2010.

III. The registered office is fixed at L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

ARC Asset Management S.A., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 111, avenue de la Faïencerie, ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration restera, après avoir été signée ne varietur, annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie comparante, ès qualités qu'elle agit, a demandé au notaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme:

Art. 1^{er}. Il existe parmi les souscripteurs et tous ceux qui peuvent devenir des porteurs d'actions une société sous la forme d'une «société anonyme» se définissant comme une «Société d'investissement à capital variable» sous le nom de COMMUNITY INVESTING FUND (la «Société»).

Art. 2. La Société est créée pour une période illimitée. La Société peut être dissoute par une résolution des actionnaires adoptée de la manière requise pour l'amendement des présents Statuts.

Art. 3. L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds qui sont à sa disposition en valeurs mobilières négociables et/ou en autres actifs financiers liquides, ainsi qu'en autres actifs autorisés par la Partie I de la Loi du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif, telle qu'amendée (la «Loi») aux fins de répartir les risques de placement et d'offrir à ses actionnaires les résultats de la gestion de ses actifs.

La Société peut prendre toute mesure et exécuter toute opération qu'elle peut juger utile en vue d'accomplir et de développer son objectif dans les limites autorisées par la Loi.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg.

Des agences, filiales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Luxembourg, soit à l'étranger par résolution du Conseil d'administration de la Société (le «Conseil»).

Si le Conseil détermine que la survenue ou l'imminence d'événements politiques, militaires, économiques ou sociaux extraordinaires susceptibles d'interférer avec les activités normales de la Société à son siège social, ou avec la communication entre ce siège et des personnes à l'étranger, le siège social peut être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. De telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, demeurera une Société luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital de la Société sera représenté par des actions sans valeur nominale et sera à tout moment égal à l'actif net total de la Société, tel que défini à l'Article 23 des présentes.

A la date de constitution de la Société, le capital initial s'élève à 31.000,- EUR (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions du compartiment COMMUNITY INVESTING FUND - Dialogue - sans valeur nominale.

Le capital minimum de la Société sera l'équivalent d'un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000,00 EUR) devant être atteint dans les 6 mois suivant l'agrément par la «CSSF» d'agir en qualité d'OPCVM au Grand-Duché de Luxembourg.

Le Conseil est autorisé sans limitation à émettre à tout moment des actions entièrement libérées, conformément à l'Article 24 des présentes, au prix déterminé sur la base de la Valeur liquidative ou des Valeurs liquidatives respectives par action déterminées conformément à l'Article 23 des présentes, et ce sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription à l'égard des actions à émettre. Le Conseil peut déléguer à tout administrateur ou représentant de la Société dûment autorisé, ou à toute autre personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter des souscriptions au titre de la remise et de la réception du paiement de ces nouvelles actions et de la réalisation de toute autre formalité requise dans le contexte de l'émission de ces actions.

De telles actions peuvent, selon la détermination du Conseil, être émises dans des compartiments différents et les produits de l'émission de chaque compartiment seront investis, conformément à l'Article 3 des présentes, en valeurs mobilières négociables ou autres actifs financiers liquides correspondant à la politique d'investissement pouvant être, à l'occasion, déterminée par le Conseil, en référence au droit et à la pratique en cours, au titre de chaque compartiment.

A des fins de détermination du capital de la Société, l'actif net attribuable à chaque compartiment sera, s'il n'est pas exprimé en euros, converti en euros et le capital sera l'actif net total de tous les compartiments.

Le Conseil peut en outre décider de créer, à l'égard de chaque compartiment, deux ou plusieurs catégories dont les actifs seront couramment investis, conformément à l'Article 3 et à la politique d'investissement spécifique du compartiment concerné, mais lorsqu'une structure spécifique de frais de cession et de rachat, une politique de couverture spécifique ou une autre caractéristique spécifique s'applique à chaque catégorie.

La Société peut convenir d'émettre des actions en contrepartie d'une contribution en nature des valeurs mobilières, conformément aux conditions établies par le droit luxembourgeois, plus particulièrement l'obligation de fournir un rapport d'évaluation préparé par le réviseur d'entreprises agréé de la Société et à condition que de telles valeurs mobilières soient conformes aux objectifs, politiques et restrictions d'investissement du Compartiment concerné.

Dans les présents Statuts, toute référence à un «compartiment» ou à des «compartiments» fait référence à une «catégorie» ou des «catégories», suivant le cas, sauf indication contextuelle contraire.

Art. 6. La Société émettra des actions sous forme nominative uniquement. Sauf si un actionnaire choisit d'obtenir des certificats d'actions, il recevra un relevé ou des relevés pendant l'année afin de confirmer sa participation.

Si un actionnaire enregistré souhaite l'émission de plus d'un certificat d'actions pour ses actions, les frais afférents à ces certificats supplémentaires peuvent lui être facturés. La Société peut émettre des certificats d'actions provisoires sous une forme déterminée, à l'occasion, par le Conseil.

Des actions peuvent être émises uniquement suite à l'acceptation de la souscription et à la réception du prix d'achat. Le souscripteur recevra, sans retard injustifié, après l'acceptation de la souscription et la réception du prix d'achat, un titre de propriété à l'égard des actions acquises par lui et obtiendra, sur demande, la remise de certificats d'actions définitifs sous une forme nominative.

Toutes les actions émises de la Société seront portées au registre des actionnaires qui sera conservé par la Société ou par une ou plusieurs personnes ainsi désignées par la Société, et un tel Registre indiquera le nom de chaque porteur d'actions nominatives, son lieu de résidence ou son domicile choisi, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient. Chaque transfert d'actions nominatives sera porté au registre des actionnaires.

Le transfert d'actions nominatives sera effectué (a) si des certificats d'actions ont été émis, sur délivrance à la Société d'un ou plusieurs certificats représentant lesdites actions, ainsi que de tout autre instrument de transfert donnant satisfaction à la Société et (b) si aucun certificat n'a été émis, sur déclaration écrite de transfert devant être portée au registre des actionnaires, datée et signée du cédant et du cessionnaire ou de personnes détenant les procurations valables pour agir ainsi.

La Société prendra en compte la personne au nom de laquelle les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme étant le propriétaire unique des Actions.

Chaque actionnaire enregistré doit communiquer à la Société une adresse à laquelle tous les avis et annonces de la Société peuvent être envoyés. Cette adresse sera également portée au registre des actionnaires.

Au cas où un actionnaire ne communiquerait pas une telle adresse, la Société peut autoriser la mention d'un avis à cet effet au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera considérée comme étant le siège social de la Société ou toute autre adresse pouvant être ainsi inscrite périodiquement par la Société, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée par ledit actionnaire à la Société. L'actionnaire peut, à tout moment, modifier son adresse telle qu'elle est indiquée au registre des actionnaires au moyen d'une notification écrite à la Société à son siège social ou à toute autre adresse qui peut être établie par la Société, à l'occasion.

Si un paiement effectué par un souscripteur résulte en une fraction de droit à l'égard d'une action, une telle fraction de droit ne sera pas assortie d'un droit de vote, mais sera assortie d'un droit de participation aux profits de la Société, lequel sera calculé au prorata, si et dans une mesure déterminée par la Société quant au calcul des fractions, autorisera à participer aux profits de la Société.

Art. 7. Si un actionnaire peut prouver, à la satisfaction de la Société, que son certificat d'actions a été égaré, détérioré ou détruit et s'il en fait la demande, un duplicata de son certificat d'actions pourra alors lui être émis sous certaines conditions et garanties, dont notamment une obligation délivrée par une compagnie d'assurances, mais sans restriction s'y rattachant, et ce de la manière déterminée par la Société. Lors de l'émission du nouveau certificat d'actions, lequel sera porteur d'une mention indiquant qu'il s'agit d'un duplicata, et le certificat d'actions original, en remplacement duquel le nouveau certificat a été émis, sera annulé.

La Société peut, à sa discrétion, facturer à l'actionnaire les coûts de duplication ou d'émission d'un nouveau certificat d'actions et tous les frais raisonnables encourus par la Société au titre de son émission et de son enregistrement ou au titre de l'annulation du certificat d'action original.

Art. 8. Le Conseil aura le pouvoir de refuser d'émettre ou d'enregistrer un transfert d'actions ou d'imposer les restrictions qu'il juge nécessaires aux fins de garantir qu'aucune action de la Société n'est acquise ou détenue par (a) toute personne en violation de la loi ou de l'exigence de tout pays ou autorité gouvernementale ou (b) toute personne dans des circonstances qui, selon le Conseil, pourraient soumettre la Société à des obligations fiscales ou lui faire subir tout autre inconvénient pécuniaire auxquels la Société n'aurait autrement pas été soumise.

Plus particulièrement, la Société peut limiter ou empêcher la détention d'actions de la Société par toute personne physique ou morale et, sans limitation, par toute «Personne des Etats-Unis» telle que définie ci-après.

La Société peut, à ces fins:

a) refuser d'émettre toute action et refuser d'enregistrer tout transfert d'action, s'il apparaît qu'un tel enregistrement ou transfert pourrait permettre à une personne non autorisée de détenir la propriété effective de cette action de la Société ou pourrait donner lieu à un dépassement des limites autorisées de sa participation.

b) exiger, à tout moment, de toute personne dont le nom figure au registre des actionnaires, ou à toute personne cherchant à enregistrer le transfert d'actions au registre des actionnaires, de lui fournir toute information, étayée par un affidavit, qu'elle peut juger nécessaire en vue de déterminer si la propriété effective des actions d'un tel actionnaire sera détenue ou non par une personne n'étant pas autorisée à détenir des actions de la Société; et

c) la Société peut, lorsqu'il apparaît à la Société que toute personne non autorisée à détenir des actions ou une certaine proportion des actions de la Société, soit seule, soit conjointement à toute autre personne, est un propriétaire effectif des actions, racheter de manière obligatoire à un tel actionnaire la totalité ou une partie des actions détenue par ce dernier de la manière suivante:

1) la Société délivrera un avis (ci-après désigné «l'avis de rachat») à l'actionnaire détenant lesdites actions ou apparaissant dans le registre des actionnaires comme étant le propriétaire des actions devant être rachetées, qui indiquera quelles sont les actions faisant l'objet du rachat tel qu'indiqué ci-dessus, le prix à payer pour de telles actions et le lieu auquel le prix de rachat au titre de ces actions est payable. Un tel avis peut être signifié audit actionnaire en l'envoyant dans une enveloppe prépayée adressée à l'actionnaire à sa dernière adresse connue de la Société ou apparaissant dans les registres de celle-ci. Ledit actionnaire sera alors immédiatement tenu de remettre à la Société le ou les certificats d'actions représentant les actions précisées à l'avis de rachat. Immédiatement après la fermeture des bureaux à la date spécifiée à l'avis de rachat, l'actionnaire cessera d'être un actionnaire et les actions précédemment détenues par lui seront annulées;

2) le prix auquel les actions spécifiées dans un avis de rachat seront rachetées (ci-après dénommé le «prix de rachat») correspondra au montant égal à la Valeur liquidative par action des actions de la Société du compartiment concerné, déterminée conformément à l'Article 23 des présentes et minoré des frais de rachat tels que prévus à l'Article 21 des présentes;

3) le paiement du prix de rachat sera versé au propriétaire de ces actions en euros ou dans toute devise choisie par le Conseil. Le prix de rachat sera déposé par la Société auprès d'une banque au Luxembourg ou ailleurs (tel que précisé dans l'avis de rachat) aux fins du versement audit propriétaire lors de la remise du certificat d'actions représentant les actions, le cas échéant, indiqué dans ledit avis. Lors du dépôt dudit prix indiqué ci-dessus, aucune personne possédant un intérêt dans les actions indiquées audit avis de rachat ne possédera plus aucun autre intérêt dans lesdites actions ou l'une quelconque d'entre elles, ni ne sera habilitée à effectuer aucune réclamation à l'encontre de la Société ou de ses actifs à ce titre, à l'exception du droit de l'actionnaire apparaissant comme le propriétaire desdites actions autorisant celui-ci à percevoir le prix ainsi déposé (sans intérêt) d'une telle banque sur remise effective du ou des certificats d'actions, s'ils sont émis, tel qu'indiqué ci-dessus.

4) L'exercice par la Société des pouvoirs lui étant conférés en vertu du présent Article ne sera en aucun cas remis en question ou invalidé pour motif de manque de preuves attestant de la propriété des actions par toute personne, ou en raison du fait que les renseignements relatifs à la véritable propriété de toute action n'était pas conformes à ceux dont disposait la Société à la date de tout avis de rachat, à condition que, dans un tel cas, lesdits pouvoirs aient été exercés par la Société de bonne foi; et

d) la Société peut refuser d'accepter le vote de toute personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société lors de toute assemblée des actionnaires de la Société au titre desdites actions qu'une telle personne n'est pas autorisée à détenir.

A chaque fois qu'il est utilisé dans les présents Statuts, le terme «Personne des Etats-Unis» désignera un ressortissant ou un résident des Etats-Unis d'Amérique et un partenariat ou une société constituée ou existant dans tout Etat, territoire ou possession des Etats-Unis d'Amérique.

Quand il semble qu'un actionnaire d'un compartiment réservé aux Investisseurs institutionnels (au sens de l'Article 129 de la Loi) n'est pas un Investisseur institutionnel, la Société peut racheter les actions concernées ou les convertir en actions d'un compartiment qui n'est pas réservé aux Investisseurs institutionnels (à condition qu'un tel compartiment possédant des caractéristiques similaires existe) et communiquer cette conversion à l'actionnaire concerné.

Art. 9. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'actionnariat complet de la Société. Ses résolutions seront contraignantes pour tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges d'ordonner, d'exécuter ou de ratifier les actions liées aux opérations de la Société.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit au Luxembourg pouvant être précisé à la convocation à l'assemblée, le dernier vendredi du mois d'avril.

Si un tel jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle peut se dérouler à l'étranger si, de l'avis du Conseil, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

D'autres assemblées des actionnaires relatives à l'un quelconque ou à l'ensemble des compartiments peuvent se dérouler aux endroits et heures pouvant être spécifiés aux convocations des assemblées respectives.

Art. 11. Le quorum et les périodes d'avis de convocation requis par la loi régiront l'avis de convocation et la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf disposition contraire aux présentes.

Chaque action de quelque compartiment que ce soit, et quelle que soit la Valeur liquidative par action, donne droit à un vote sous réserve des limitations imposées par les présents Statuts.

Un actionnaire peut intervenir lors de toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme étant son mandataire par écrit ou par télécopie, ou par le biais de tout autre moyen électronique capable d'authentifier une telle désignation.

Sauf exigence légale contraire ou disposition contraire prévue aux présentes, les résolutions prises lors d'une assemblée d'actionnaires dûment convoquée seront adoptées par une majorité simple des actionnaires présents votant en personne ou par procuration.

Le Conseil peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies par les actionnaires pour qu'ils prennent part à toute assemblée des actionnaires.

Art. 12. Les actionnaires se réuniront sur convocation donnée par le Conseil conformément à l'avis de convocation établissant l'ordre du jour envoyé à chaque actionnaire à l'adresse dudit actionnaire figurant au registre des actionnaires au moins huit jours avant la date de l'assemblée.

Art. 13. La Société sera gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois membres. Les membres du Conseil ne sont pas tenus d'être des actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle et jusqu'à ce que leur successeur soit élu et qualifié, à condition, toutefois, qu'un administrateur puisse être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé à tout moment par une résolution adoptée par les actionnaires.

En cas d'une vacance de mandat d'un administrateur pour motif de décès, de départ à la retraite ou autre motif, les administrateurs restants peuvent élire par le biais d'un vote à la majorité, un administrateur qui occupera le poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 14. Le Conseil peut choisir parmi ses membres un président et un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également choisir un secrétaire qui n'est pas tenu d'être un administrateur, lequel sera responsable de la tenue des comptes-rendus des réunions du Conseil et des assemblées des actionnaires. Le Conseil se réunira sur avis de convocation remis par le président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des actionnaires et les réunions du Conseil mais en son absence, les actionnaires ou le Conseil peuvent désigner un président par intérim par vote de la majorité des personnes présentes lors d'une telle assemblée.

Un avis de convocation écrit à toute réunion du Conseil sera transmis à tous les administrateurs au moins dix jours ouvrables avant l'heure fixée de ladite réunion. Cet avis de convocation peut être refusé par écrit ou par télécopie ou par tout autre moyen électronique attestant du refus de chaque administrateur. Une convocation distincte ne sera pas nécessaire pour les réunions individuelles tenues aux heures et lieux programmés dans le cadre d'un calendrier précédemment adopté par résolution du Conseil.

Un administrateur peut agir lors de toute assemblée des actionnaires en désignant un autre administrateur comme son mandataire par écrit ou par télécopie ou par le biais de tout autre moyen électronique capable d'authentifier une telle nomination. Tout administrateur peut également participer et intervenir lors de toute réunion du Conseil par téléphone ou par vidéoconférence et sera en tous points considéré comme s'il était présent en personne à cette réunion. Les administrateurs peuvent également voter par écrit ou par télécopie ou par le biais de tout autre moyen électronique capable d'attester d'un tel vote.

Les administrateurs ne peuvent agir que lors de réunions du Conseil dûment convoquées. Les administrateurs ne peuvent engager la responsabilité de la Société en raison de leurs actes individuels, sauf s'ils sont spécifiquement autorisés par résolution du Conseil.

Le Conseil ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins deux administrateurs sont présents ou représentés par un autre administrateur en qualité de mandataire lors d'une réunion du Conseil. La décision sera prise par une majorité des votes des administrateurs présents en personne ou par procuration lors d'une telle réunion. Si, lors d'une réunion, le nombre de voix en faveur ou contre une résolution serait égal, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les résolutions du Conseil peuvent également être adoptées sous la forme d'une ou plusieurs déclarations par écrit signées par tous les administrateurs.

Le Conseil peut périodiquement désigner les responsables de la Société, notamment un directeur général et tout directeur général adjoint, secrétaires adjoints ou autres responsables jugés nécessaires aux fins de l'exploitation et de la

gestion de la Société. Une telle nomination peut être révoquée à tout moment par le Conseil. Les responsables ne sont pas tenus d'être des administrateurs ou des actionnaires de la Société. Les responsables désignés, sauf disposition contraire aux présents Statuts, auront les pouvoirs et obligations qui leur sont accordés par le Conseil.

Le Conseil peut déléguer ses pouvoirs de gestion des affaires quotidiennes de la Société, ainsi que ses pouvoirs l'autorisant à exécuter toute action visant à servir la politique et l'objectif de la Société à des personnes physiques ou morales qui ne sont pas tenues d'être membres du Conseil.

Alternativement, la Société peut conclure un accord de services de gestion avec une société de gestion agréée en vertu du chapitre 13 de la Loi (la «Société de gestion») et en vertu duquel elle désigne ladite Société de gestion pour fournir à la Société des services de gestion d'investissement, d'administration et de commercialisation.

Art. 15. Les comptes-rendus des réunions du Conseil doivent être signés par le président par intérim qui a présidé la réunion concernée.

Des copies ou des extraits de ces comptes-rendus, lesquels peuvent être produits lors de procédures judiciaires ou autres, seront signés par ledit président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 16. Le Conseil a le pouvoir de déterminer les politiques et stratégies d'investissement de la Société sur la base du principe de répartition des risques, des techniques de couverture des risques et de la conduite de la gestion et des activités commerciales de la Société au titre de tout compartiment ou catégorie d'actions, dans les limites établies périodiquement par le Conseil conformément à l'Article 3 des Statuts et à la Partie I de la Loi.

Le Conseil peut décider que les investissements de la Société seront effectués (i) en valeurs mobilières négociables et instruments du marché monétaire admis ou négociés sur un marché réglementé tel que défini par la Loi, (ii) en valeurs mobilières négociables et instruments du marché monétaire négociés sur un autre marché dans un État membre de l'Union européenne qui est réglementé, fonctionne de manière régulière et est reconnu et ouvert au public, (iii) en valeurs mobilières négociables et instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse dans tout autre pays d'Europe de l'Est ou de l'Ouest, d'Asie, d'Océanie, d'Australie, du continent américain et d'Afrique, ou négociés sur un autre marché réglementé dans les pays mentionnés ci-dessus, à condition qu'un tel marché soit réglementé, fonctionne de manière régulière et soit reconnu et ouvert au public, (iv) en valeurs mobilières négociables et instruments du marché monétaire récemment émis, à condition que les termes de l'émission prévoient que la demande soit effectuée pour une admission à la cote officielle sur l'une quelconque des bourses ou autres marchés réglementés mentionnés ci-dessus et à condition qu'une telle admission soit garantie dans l'année de l'émission, ainsi que (v) en autres valeurs mobilières, instruments ou autres actifs dans les limites établies par le Conseil, conformément à la Loi et aux réglementations applicables et indiquées dans les documents de vente de la Société.

Le Conseil peut décider d'investir jusqu'à 100% de l'actif net de chaque compartiment de la Société en différents valeurs mobilières négociables et instruments du marché monétaire émis ou garantis par tout Etat membre de l'Union européenne, ses autorités locales, un Etat non membre de l'Union européenne, conformes aux exigences de l'autorité de surveillance luxembourgeoise et décrit dans les documents de vente de la Société, ou des institutions publiques internationales dont un ou plusieurs Etats membres de l'Union européenne font partie ou par tout autre Etat membre de l'Organisation de coopération et de développement économiques, à condition qu'elle détienne, dans le cas où la Société déciderait d'employer cette disposition, pour le compte du compartiment concerné, des titres d'au moins six émissions différentes et que les titres appartenant à l'une quelconque des émissions ne représentent pas plus de 30% du montant total dudit compartiment.

Le Conseil peut décider que les investissements de la Société soient réalisés directement ou indirectement, selon ce que le Conseil peut périodiquement décider et dans la mesure autorisée par la Loi, par le biais de filiales détenues à 100% constituées dans une juridiction compétente. Quand les investissements de la Société sont effectués dans le capital de filiales qui réalisent, exclusivement pour son compte, uniquement des activités de gestion, de conseil ou de commercialisation dans le pays dans lequel la filiale est située, au titre du rachat des parts à la demande des porteurs de parts, les paragraphes (1) et (2) de l'Article 48 de la Loi ne s'appliquent pas.

La référence dans les présents Statuts aux «investissements» et aux «actifs» désignera, selon le cas, des investissements réalisés et des actifs détenus directement ou des investissements réalisés et des actifs détenus indirectement par le biais des filiales susmentionnées.

Le Conseil peut décider que la Société peut investir en instruments financiers dérivés, notamment des instruments réglés en espèces équivalents, négociés sur un marché réglementé, conformément aux dispositions de la Loi et/ou en instruments financiers dérivés négociés sur un marché de gré à gré à condition que, notamment, le sous-jacent soit composé d'instruments couverts par l'Article 41 (1) de la Loi, tels que des indices financiers, des taux d'intérêt, des taux de change ou des devises, dans lesquels la Société peut investir conformément à ses objectifs d'investissement tels qu'ils sont décrits dans ses documents de vente.

Le Conseil peut décider que les investissements d'un compartiment seront réalisés dans l'objet de reproduire un certain indice d'actions ou d'obligations à condition que l'indice concerné soit reconnu par l'autorité de surveillance luxembourgeoise comme étant suffisamment diversifié, qu'il représente un indice de référence approprié pour le marché auquel il se réfère et qu'il soit publié d'une manière adaptée.

Art. 17. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou cabinet ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou responsables de la Société possède une participation dans cette autre société ou cet autre cabinet, ou qu'il est un administrateur, associé, responsable ou employé de celle-ci. Tout administrateur ou responsable de la Société remplissant les fonctions d'administrateur, de responsable ou d'employé de toute société ou entreprise avec laquelle la Société peut conclure des contrats ou autrement s'engager en affaires ne sera pas, en raison d'une telle connexion et/ou relation avec ladite autre société ou entreprise, empêché de délibérer, voter ou agir sur tout sujet au titre d'un tel contrat ou autre activité.

Au cas où un administrateur ou responsable de la Société aurait un intérêt personnel dans une transaction de la Société, un tel administrateur ou responsable devra communiquer au Conseil ledit intérêt personnel et ne pourra ni délibérer ni voter au titre d'une telle transaction, et cette transaction, ainsi que l'intérêt dudit administrateur ou responsable à ce titre, devront être communiqués lors de l'assemblée des actionnaires suivante.

Art. 18. La Société peut indemniser tout administrateur ou responsable, ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires contre toute dépense raisonnablement encourue par lui à l'égard de tout procès, action ou procédure auquel il peut être partie du fait de sa condition d'administrateur ou responsable de la Société actuelle ou passée ou, à sa demande, ou à l'égard de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancier et de laquelle il n'est pas habilité à percevoir des indemnités, sauf à l'égard de tout aspect de ce procès, action ou procédure en vertu duquel il sera déclaré responsable de négligence ou de mauvaise conduite. En cas de règlement, la une indemnité sera versée par la Société uniquement dans le cas où le conseil juridique de celle-ci lui a indiqué que la personne devant être indemniée n'a pas manqué à ses devoirs. Ce droit d'indemnisation ne concerne pas les autres droits de cet administrateur ou responsable.

Art. 19. La signature de deux administrateurs ou de toute(s) personne(s) dûment autorisée(s) par écrit par le Conseil engage valablement la responsabilité de la Société vis-à-vis de tiers.

Art. 20. Les opérations de la Société et sa situation financière, plus particulièrement ses livres de comptes, seront contrôlés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises dont l'honorabilité et l'expérience professionnelle répondront aux exigences du droit luxembourgeois, et ces derniers seront responsables de l'exécution des obligations prescrites par la Loi. Les réviseurs d'entreprises seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période prenant fin à la date de l'assemblée annuelle des actionnaires suivante et jusqu'à ce que leur successeur soit désigné.

Les réviseurs d'entreprises en fonctions peuvent être révoqués par les actionnaires dans les conditions établies par la loi luxembourgeoise.

Art. 21. Tel que plus spécifiquement prescrit ci-dessous, la Société a le pouvoir de racheter ses propres actions à tout moment dans les limites exclusivement prévues par la loi.

Tout actionnaire peut demander le rachat la totalité ou une partie de ses actions par la Société sous réserve des règles établies ci-dessous.

Le prix de rachat sera payé au plus tard [dix] jours ouvrables au Luxembourg suivant la date à laquelle la Valeur liquidative applicable a été calculée, ou à la date à laquelle les certificats d'actions ont été reçus par la Société, suivant la plus tardive des deux échéances, sauf dispositions contraires indiquées ci-dessous, et sera égal à la Valeur liquidative du compartiment concerné calculée conformément aux dispositions de l'Article 24 des présentes minorée de toute charge fiscale et tous frais de rachat, le cas échéant, et ne sera pas supérieur à un pourcent de ladite Valeur liquidative, telle que calculée par le Conseil d'administration de la Société.

Le Conseil peut, au titre de tout compartiment de la Société, prolonger la période de remboursement des produits de rachat à une période ne dépassant pas 50 jours ouvrables, conformément aux exigences de règlement et autres contraintes similaires prévalentes sur les marchés dans lesquels une partie importante des actifs attribuables à ce compartiment et/ou Catégorie d'actions sera investie. Le Conseil peut également, pour les mêmes raisons et au titre de tout compartiment et/ou Catégorie d'actions, fixer une période de préavis pour toute demande de rachat, et ce préavis, ainsi que toute période de réception des produits de rachat applicable, telle que décrite à la phrase précédente, ne pourra dépasser 50 jours ouvrables. Une telle demande doit être déposée par l'actionnaire par écrit au siège social de la Société au Luxembourg ou auprès de toute autre personne ou entité désignée par la Société en qualité de mandataire pour le rachat des actions. Aucun rachat ou conversion réalisé par un seul actionnaire ne peut, sauf décision contraire du Conseil, représenter un montant inférieur à celui de la participation minimum tel que calculé par le Conseil à l'occasion. Le versement du prix de rachat ne pourra être effectué que lorsque le ou les certificats afférents à ces actions en bonne et due forme, le cas échéant, accompagnés de la preuve de transfert ou de cession à la Société doivent être reçus par la Société ou par son mandataire désigné à cet effet.

Si le capital de la Société devient inférieur aux deux tiers du capital minimum exigé par la loi, le Conseil doit soumettre une résolution approuvée par une simple majorité des actions représentées à l'assemblée en vue de délibérer sur la dissolution de la Société lors d'une assemblée générale des actionnaires convoquée dans un délai de 40 jours et pour laquelle aucun quorum n'est requis.

Si le capital de la Société devient inférieur à un quart du capital minimum indiqué ci-dessus, le Conseil peut soumettre la question de dissolution de la Société à une assemblée générale des actionnaires convoquée dans un délai de 40 jours

et pour laquelle aucun quorum n'est requis. La décision visant à dissoudre la Société peut, dans un tel cas, être prise par les actionnaires détenant un quart des actions et présents à l'assemblée.

En outre, la Société informera les porteurs d'Actions en envoyant un avis de rachat à tous les actionnaires à leur adresse indiquée au registre des actions.

Toutes les décisions prises par l'Assemblée générale ou le Conseil relatives à la liquidation de la Société seront publiées conformément au droit luxembourgeois.

Liquidation des Compartiments et/ou Catégories d'Actions

Si l'actif net de tout compartiment et/ou Catégorie d'Actions:

- n'a pas atteint le montant minimum, ou est devenu inférieur au montant minimum nécessaire pour que ce compartiment ou cette Catégorie d'Actions puisse être géré(e) de manière rentable, tel que déterminé par le Conseil, ou
- si le Conseil juge qu'il est approprié, en raison des évolutions de la situation économique ou politique affectant le compartiment et/ou la Catégorie d'Actions concernés;
- si une rationalisation économique est nécessaire.

Le Conseil peut décider de liquider un compartiment et/ou une Catégorie d'Actions.

La Société peut, jusqu'au moment de l'exécution de la liquidation, continuer à racheter ou à convertir les actions du compartiment et/ou de la Catégorie d'Actions dont la liquidation a été décidée, en tenant compte des coûts de liquidation mais en ne déduisant aucun frais de rachat, tel qu'établi au prospectus. Les frais de constitution seront entièrement amortis.

La liquidation d'un compartiment et/ou d'une Catégorie d'Actions, pour des raisons autres que celles mentionnées ci-dessus, peut être effectuée uniquement sur approbation préalable des actionnaires du compartiment et/ou de la Catégorie d'Actions devant être liquidé(e) lors d'une assemblée dûment convoquée qui peut valablement être tenue sans quorum, et cette liquidation peut être décidée au moyen d'une majorité simple des votes exprimés.

La décision du Conseil est publiée dans un journal luxembourgeois et dans d'autres journaux des pays dans lesquels les actions de la Société sont distribuées.

Les montants non réclamés par les actionnaires à la clôture de la liquidation du compartiment et/ou de la Catégorie d'Actions concerné(e) seront déposés auprès de la banque dépositaire pendant une période maximum de neuf mois à compter de la date de clôture. Après une telle période, les montants seront déposés auprès de la Caisse de Consignation.

Fusion des compartiments et/ou des Catégories d'Actions

La fusion d'un compartiment et/ou d'une Catégorie d'Actions avec un autre compartiment et/ou Catégorie d'Actions de la Société, ou avec un autre OPCVM luxembourgeois pour des raisons autres que celles énoncées ci-dessus, peut être effectuée uniquement sur approbation préalable des actionnaires du compartiment et/ou de la Catégorie d'Actions faisant l'objet de la fusion lors d'une assemblée dûment convoquée pouvant valablement se tenir sans quorum, et la fusion peut être décidée sur majorité simple des votes exprimés.

Une fusion décidée par le Conseil ou approuvée par les actionnaires du compartiment et/ou de la Catégorie d'Actions concerné(e) sera contraignante pour les actionnaires du compartiment et/ou de la Catégorie d'Actions concerné(e) au bout d'une période de préavis d'un mois, pendant laquelle ces derniers pourront racheter la totalité ou une partie de leurs actions sans frais de rachat, conformément aux dispositions établies au présent prospectus.

Toutes les décisions prises par les actionnaires du compartiment et/ou de la Catégorie d'Actions concerné(e) ou le Conseil au sujet de la fusion du compartiment et/ou de la Catégorie d'Actions seront publiées dans un journal luxembourgeois et dans d'autres journaux des pays dans lesquels les actions de la Société sont distribuées.

La décision de fusionner un ou plusieurs compartiments et/ou Catégorie d'Actions avec un organisme de placement collectif luxembourgeois constitué sous la forme d'un fonds commun de placement sous réserve des dispositions de la Partie I de la Loi et la décision de fusionner un ou plusieurs compartiments et/ou Catégorie d'Actions avec un autre organisme de placement collectif étranger appartiennent aux actionnaires du ou des compartiments et/ou de la Catégorie d'Actions faisant l'objet de la fusion. Les résolutions à cet égard seront adoptées par un vote unanime de tous les actionnaires du ou des compartiments et/ou Catégorie d'Actions concernés. Si cette condition n'est pas remplie, seuls les actionnaires ayant voté en faveur de la fusion seront liés par la décision de fusion, les actionnaires restants étant considérés comme ayant sollicité le rachat de leurs Actions, ce rachat étant effectué sans aucun frais de rachat, tel qu'établi au présent prospectus, lors de la décision de fusion.

La Société se réserve le droit ne pas être tenue de racheter ou d'échanger, lors d'un quelconque Jour d'évaluation, plus de 10 pourcent par vente des actions de tout compartiment et/ou Catégorie d'Actions alors en circulation. Dans ces circonstances, les administrateurs peuvent déclarer que la totalité ou une partie de ces demandes de rachat ou d'échange seront différées au pro rata pendant une période maximum de 10 Jours d'évaluation, et seront traitées sur la base de la Valeur liquidative prévalente le Jour d'évaluation où les actions sont rachetées ou échangées.

Lors de ce Jour d'évaluation, ces demandes de rachat ou d'échange seront acceptées en priorité par rapport aux demandes ultérieures.

Les actions du capital social de la Société rachetées par la Société seront annulées.

Tout actionnaire peut solliciter l'échange de la totalité ou une partie de sa participation dans un compartiment contre de nouvelles actions d'un autre compartiment qui lui est attaché, selon une certaine formule devant être décidée par le Conseil, à condition que le Conseil puisse imposer de telles restrictions concernant, notamment, la fréquence d'échange, et puisse effectuer l'échange sous réserve du paiement de tels frais, de la manière déterminée par lui comme représentant l'intérêt de la Société et de ses actionnaires en général.

Art. 22. La Valeur liquidative des actions de la Société afférente aux actions de chaque compartiment sera calculée périodiquement par la Société, mais en aucun cas moins de deux fois par mois, conformément au règlement du Conseil, et chaque jour ou moment de calcul de la Valeur liquidative étant référé dans les présentes en tant que «Jour d'évaluation». Le Jour d'évaluation sera défini périodiquement par le Conseil et les actionnaires en seront informés en conséquence.

La Société peut suspendre le calcul de la Valeur liquidative des actions de tout compartiment donné et l'émission et le rachat des actions dans un tel compartiment par les actionnaires, ainsi que les opérations de conversion depuis et dans les actions de tels compartiments;

- en cas de fermeture d'une ou plusieurs bourses ou marchés réglementés sur la base desquels une partie importante des actifs de la Société est évaluée, ou de fermeture d'une ou plusieurs bourses étrangères opérant dans la devise de libellé de la Valeur liquidative des actions, ou dans laquelle une partie importante des actifs de la Société est détenue, pour des motifs autres que des jours fériés ordinaires, ou si les opérations sur ces bourses sont suspendues, restreintes ou soumises à des fluctuations majeures à court terme;

- lorsque la survenue d'événements politiques, économiques, militaires, monétaires ou sociaux, de grèves ou autres circonstances hors de la responsabilité et du contrôle de la Société, fait que la cession des actifs de la Société n'est pas raisonnablement ou normalement praticable sans porter gravement atteinte aux intérêts des actionnaires;

- dans le cas d'une défaillance des modes de communication habituels employés en vue de calculer la valeur d'un actif de la Société ou quand, pour quelque raison que ce soit, la valeur d'un actif de la Société ne peut être calculée aussi rapidement et précisément que requis;

- si, en résultat de contrôles des changes ou autres restrictions sur les mouvements de capitaux, les transactions de la Société sont rendues impraticables, ou si les achats ou ventes des actifs de la Société ne peuvent être réalisés à des taux de change normaux;

- dans le cas de la suspension du calcul de la Valeur liquidative d'un ou plusieurs des organismes de placement collectif dans lesquels la Société a investi une partie importante de ses actifs;

- à compter du moment de la publication d'un avis de convocation à une assemblée générale extraordinaire des actionnaires dans l'objet de dissoudre la Société, tout compartiment ou Catégorie d'Actions ou au moment d'informer les actionnaires de la décision du Conseil d'administration de liquider les compartiments ou les Catégories d'Actions;

- si le Conseil a déterminé que les évaluations d'une partie importante des investissements de la Société attribuable à une catégorie particulière d'actions ont fait l'objet d'importants changements, dans le cadre de la préparation ou de l'utilisation d'une évaluation ou lors de la réalisation d'une valorisation postérieure ou ultérieure;

- dans toute autre circonstance au cours de laquelle le non calcul de la Valeur liquidative pourrait soumettre la Société ou ses actionnaires à des charges fiscales ou d'autres inconvénients pécuniaires, ou tout autre préjudice que la Société ou ses actionnaires pourraient autrement avoir subi;

- lorsque la Valeur liquidative de l'une quelconque des filiales de la Société ne peut être calculée avec précision.

Une telle suspension sera notifiée aux investisseurs demandant l'émission, le rachat ou l'échange de leurs actions par la Société au moment de la demande de cette émission, ce rachat ou échange, et sera recommandée par la Société si, selon le Conseil, elle est susceptible de dépasser quatorze jours.

Art. 23. La Valeur liquidative des actions de chaque compartiment de la Société sera exprimée dans la devise du compartiment concerné et sera déterminée sous la forme d'un chiffre par action, et calculée lors de tout Jour d'évaluation en divisant le total de l'actif net de la Société correspondant à chaque compartiment, soit la valeur des actifs de la Société correspondant à ce compartiment, après déduction du passif de la Société attribuable à ce compartiment, par le nombre d'actions émises et sera arrondi à la décimale supérieure ou inférieure la plus proche, tel que pourra le déterminer le Conseil.

Si depuis l'exécution du dernier Jour de valorisation, les cours ont subi d'importants changements sur les marchés sur lesquels une partie importante des investissements de la Société est négociée ou cotée, la Société peut, afin de protéger les intérêts des actionnaires, annuler l'évaluation prévalente et réaliser une nouvelle évaluation.

L'évaluation sera effectuée de la manière suivante:

A. L'actif de la Société sera considéré comme incluant:

- a) toutes les liquidités disponibles ou en dépôt, notamment les intérêts courus;

- b) tous les bons et obligations à payer sur demande et les comptes à payer (y compris les produits des titres vendus n'ayant pas encore été perçus);

- c) tous les titres, obligations non garanties, options ou droits de souscription, parts/actions dans des organismes de placement collectif et tout autre investissement et titre appartenant à la Société (la Société peut toutefois

ajuster l'évaluation afin de tenir compte la situation de la valeur de marché des titres en raison de pratiques de négociation, telles que la négociation ex-dividende ou ex-droits);

d) tous les dividendes et distributions payables à la Société en espèces ou en nature, dans la mesure où ceux-ci sont connus de la Société;

e) tous les intérêts courus sur les titres détenus par la Société, sauf si un tel intérêt fait partie intégrante du principal de ces derniers;

f) les frais d'établissement de la Société dans la mesure où ils n'ont pas été défalqués;

g) tous les autres actifs de chaque sorte et nature, notamment les dépenses payées.

La valeur de tels actifs sera calculée comme suit:

(i) La valeur des titres et/ou instruments financiers dérivés qui sont cotés ou négociés sur toute bourse ou marché réglementé est basée sur le dernier cours disponible sur la bourse ou le marché où de tels titres et/ou instruments financiers dérivés sont négociés. S'il existe plus d'une bourse ou d'un marché, le Conseil déterminera celui ou celle des marchés ou bourses étant le ou plus représentatif, et celui-ci ou celle-ci sera utilisé(e) comme base de fourniture des cours.

(ii) Au cas où l'un quelconque des titres détenus dans les portefeuilles de la Société le Jour d'évaluation concerné ne serait coté ou négocié sur aucune bourse ou sur tout autre marché réglementé ou si, les cours des titres cotés ou négociés sur toute bourse ou négociés sur tout autre marché, le prix déterminé conformément au sous-paragraphe (i) n'est pas représentatif de la juste valeur de marché des titres concernés, la valeur de ces titres sera alors déterminée sur la base du cours vendeur prévisible raisonnable, déterminé avec prudence et de bonne foi.

(iii) Les instruments financiers dérivés qui ne sont pas cotés sur toute bourse officielle ou négociés sur tout autre marché réglementé seront évalués d'une manière fiable et vérifiable quotidiennement, conformément aux pratiques de marché.

(iv) Les swaps sont évalués à leur juste valeur sur la base des titres sous-jacents (à la fermeture des bureaux ou en intrajournalier) ainsi qu'en fonction des caractéristiques des engagements sous-jacents.

(v) Les Parts ou Actions d'organismes de placement collectif à capital variable seront évaluées en fonction de leur dernière valeur liquidative, telle que déclarée par lesdits organismes.

(vi) Les liquidités, les effets à payer sur demande et autres créances et charges payées d'avance sont évalués sur la base de leur montant normal sauf s'il semble improbable qu'un tel montant normal puisse être obtenu.

(vii) Tout élément d'actif ou de passif exprimé dans des devises autres que la devise du compartiment concerné sera converti en utilisant le cours au comptant pertinent fourni par une banque ou une autre institution financière responsable.

Si l'une quelconque des méthodes d'évaluation susmentionnées ne reflète pas la méthode d'évaluation généralement utilisée dans les marchés spécifiques, ou si de telles méthodes d'évaluation ne semblent pas exactes à des fins de calcul de la valeur des actifs de la Société, le Conseil peut établir des méthodes d'évaluation différentes de bonne foi et conformément aux méthodes et procédures d'évaluation généralement admises.

B. Le passif de la Société sera jugé inclure:

a) tous les emprunts, effets et autres montants à payer;

b) toutes les charges administratives dues, y compris toutes les commissions payables à la Société de gestion, au Dépositaire et à tous autres représentants et agents de la Société;

c) tout le passif connu, dû ou non encore arrivé à échéance, et le montant de tous les dividendes déclarés par la Société pour lesquels aucun coupon n'a été présenté et qui, de ce fait, restent impayés jusqu'au jour où ces dividendes sont rétrocédés à la Société par prescription;

d) tout autre passif de la Société, quelle qu'en soit la nature dû à des tiers;

e) tous les autres passifs de la Société de quelque sorte et nature que ce soit, à l'exception des passifs représentés par des actions de la Société. Dans le cadre du calcul du montant de tels passifs, la Société tiendra compte de toutes les dépenses payables par la Société composées des frais de constitution, commissions payables à ses gestionnaires d'investissement, ses comptables, son dépositaire, ses agents de domiciliation, des registres et des transferts, son agent payeur et ses représentants permanents sur les lieux d'enregistrement, tout autre agent employé par la Société, commissions juridiques et d'audit, frais de promotion, d'impression, de publication, y compris les coûts afférents à la publicité ou à la préparation et l'impression des prospectus, des mémoires explicatifs ou des états d'enregistrement, des charges fiscales ou gouvernementales et toutes les autres dépenses opérationnelles, notamment les coûts afférents à l'achat et à la vente d'actifs, les marges de change et les transactions de change, les intérêts, les frais bancaires et de courtage, de timbres, de téléphone, de transmissions par télécopie et autres moyens électroniques. La Société peut calculer, par avance, les charges administratives et autres dépenses de nature régulière ou récurrente sur la base d'un chiffre estimé pour des périodes annuelles ou autres, et peut les cumuler en parts égales sur une telle période.

C. Un pool d'actifs sera créé à l'égard de chaque compartiment de la manière suivante:

a) les produits de l'émission de chaque compartiment seront imputés, dans les livres comptables de la Société, au compartiment établi pour cette catégorie d'actifs et les éléments d'actif et de passif et les produits et charges attribuables à ceux-ci seront imputés audit compartiment, sous réserve des dispositions du présent Article;

b) quand un actif quelconque est dérivé d'un autre actif, cet actif dérivé sera imputé, dans les livres comptables de la Société, au même compartiment que les actifs duquel il a été dérivé et lors de chaque évaluation d'un actif, l'augmentation ou la réduction de sa valeur sera imputée au compartiment concerné;

c) quand la Société encoure un passif lié à tout actif d'un compartiment particulier ou à toute action prise à l'égard d'un actif d'un compartiment particulier, ce passif sera imputé au compartiment concerné et ne sera pas contraignant pour la Société dans son ensemble;

d) au cas où l'un quelconque des éléments d'actif ou de passif de la Société ne pourrait être considéré comme étant imputable à un compartiment particulier, cet élément d'actif ou de passif sera imputé à l'ensemble des compartiments au pro rata des Valeurs liquidatives des compartiments concernés, ou alloué d'une manière déterminée par le Conseil de manière prudente et de bonne foi;

e) à la date d'enregistrement à des fins de détermination de la personne habilitée à recevoir tout dividende déclaré à l'égard de tout compartiment, le montant des dividendes sera déduite de la Valeur liquidative de ce compartiment.

Si deux ou plusieurs catégories d'actions ont été créées au sein d'un même compartiment, tel que décrit dans de plus amples détails à l'Article 5 des présentes, les règles d'allocation indiquées ci-dessus s'appliqueront auxdites catégories avec les modifications qui s'imposent.

1. Le Conseil peut décider d'investir et de gérer la totalité ou une partie du pool d'actifs créé au titre de deux ou plusieurs compartiments (ci-après les «Fonds de participation») sur une base de gestion groupée, le cas échéant, au titre de leurs secteurs d'investissement respectifs. Un tel pool d'actifs («Pool d'actifs») sera tout d'abord formé en lui transférant des liquidités ou, sous réserve des limitations mentionnées ci-dessous, d'autres actifs prélevés de chacun des Fonds de participation. Par la suite le Conseil peut périodiquement effectuer d'autres transferts vers le Pool d'actifs. Il peut également transférer des actifs depuis le Pool d'actifs vers les Fonds de participation concernés. Des actifs autres que des liquidités peuvent contribuer à un Pool d'actifs uniquement lorsqu'ils sont adaptés au secteur d'investissement du Pool d'actifs concerné. Les dispositions des alinéas (b), (c) et (d) de la section C du présent Article s'appliqueront à chaque Pool d'actifs de la manière qu'aux Fonds de participation. Les droits de chaque Fonds de participation aux actifs cogérés s'appliquent à chaque ligne d'investissement dudit Pool d'actifs.

2. Toutes les décisions de transfert d'actifs vers ou depuis un Pool d'actifs (ci-après une «Décision de transfert») seront notifiées immédiatement par télécopie ou autre moyen électronique ou par écrit au Dépositaire de la Société, en indiquant la date et le moment auxquels la Décision de transfert a été prise.

3. La participation d'un Fonds de participation dans un Pool d'actifs sera mesurée par référence aux unités nominales («Unités») de valeur égale au sein du Pool d'actifs. Lors de la constitution d'un Pool d'actifs, le Conseil déterminera, à sa discrétion, la valeur initiale d'une unité qui sera exprimée dans une devise jugée appropriée par les administrateurs et il affectera à chaque Fonds de participation des Unités dont la valeur totale est égale au montant de liquidités (ou valeur des autres actifs) apportées en tant que contribution.

Des fractions d'Unités calculées à trois décimales près peuvent être affectées selon les besoins. Par la suite, la valeur d'une unité sera calculée en divisant la valeur liquidative du Pool d'actifs (calculée tel que prévu ci-dessous) par le nombre d'unités restant.

4. Quand des liquidités ou des actifs supplémentaires sont apportés à un Pool d'actifs ou en sont retirés, l'affectation d'Unités des Fonds de participation concernés sera réduite ou accrue (suivant le cas) d'un nombre d'Unités calculé en divisant le montant des liquidités ou de la valeur des actifs apportés ou retirés par la valeur actuelle d'une Unité. Lorsqu'une contribution est effectuée en espèces, elle peut être traitée, aux fins de ce calcul, comme étant minorée d'un montant jugé comme étant approprié par le Conseil en vue de refléter les charges fiscales et les frais de négociation et d'achat qui peuvent être encourus en investissant les liquidités concernées; dans le cas d'un retrait d'espèces, un ajout correspondant peut être effectué en vue de refléter les coûts susceptibles d'être encourus dans le cadre de la réalisation de titres ou autres actifs du Pool d'actifs.

5. La valeur des actifs à tout moment apportés à un Pool d'actifs, ou retirés ou faisant partie de ce dernier et la valeur liquidative du Pool d'actifs seront calculées conformément aux dispositions (avec toutes les modifications qui s'imposent) du présent Article 23, à condition que la valeur des actifs auxquels il est fait référence ci-dessus soit calculée le jour d'une telle contribution ou d'un tel retrait.

6. Les dividendes, intérêts et autres distributions constituant un revenu et reçues au titre des actifs appartenant à un Pool d'actifs seront immédiatement crédités aux Fonds de participation, en fonction de la proportion de leur participation respective au sein du Pool d'actifs au moment de la réception. Lors de la dissolution de la Société, les actifs d'un Pool d'actifs seront affectés aux Fonds de participation proportionnellement à leur participation respective dans l'Ensemble d'actifs.

D. Aux fins du présent Article:

a) les actions de la Société devant être rachetées en vertu de l'Article 21 des présentes seront traitées et prises en compte jusqu'au moment précédant immédiatement la fermeture des bureaux le Jour d'évaluation auquel il est fait référence au présent Article, et à partir de ce moment jusqu'au moment où le prix de celles-ci sera payé, ces actions seront traitées en tant qu'élément de passif de la Société;

b) les actions devant être émises par la Société au titre des demandes de souscription dûment remplies et acceptées seront traitées comme étant émises à compter de la fermeture des bureaux le Jour d'évaluation où leur prix d'émission a été calculé et ce prix, jusqu'à sa réception par la Société, sera réputé être une créance due à la Société;

c) tous les investissements, liquidités, soldes et autres actifs de la Société exprimés dans des devises autres que la devise dans laquelle la Valeur liquidative est calculée seront évalués après prise en compte du taux de marché ou des taux de change en vigueur à la date et au moment de calcul de la Valeur liquidative des actions et

d) l'effet sera donné tout Jour d'évaluation à tout rachat ou vente d'investissements contractés par la Société un tel Jour d'évaluation, dans la mesure du possible.

Art. 24 . Chaque fois que la Société offrira des actions à la souscription, le prix par action auquel de telles actions seront offertes et vendues correspondra à la Valeur liquidative, telle que définie ci-dessus, majorée des charges fiscales, commissions et des arrondissements (ne dépassant pas collectivement [5] pourcent de la Valeur liquidative), conformément aux dispositions des documents de vente. Toute rémunération versée aux agents chargés du placement des actions sera prélevée desdites commissions. Le prix ainsi déterminé sera payable dans une période établie par le règlement du Conseil, mais en aucun cas dans un délai supérieur à onze jours ouvrables suivant la date à laquelle la Valeur liquidative applicable a été établie.

Art. 25. L'exercice comptable de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se clôturera le 31 décembre de la même année. Les comptes de la Société seront exprimés en EUR. Lorsqu'il existe différents compartiments tel que prévu à l'Article 5 des présentes, et si les comptes dans lesdits compartiments sont exprimés dans des devises différentes, lesdits comptes seront convertis en EUR et additionnés aux fins de la préparation des comptes de la Société.

Art. 26. Une assemblée générale des porteurs d'actions, sur proposition du Conseil, décidera des distributions de dividendes dans les limites prévues par la loi.

Les dividendes des porteurs d'actions d'un compartiment donné peuvent faire l'objet d'une résolution au moyen d'une assemblée extraordinaire des porteurs d'actions dudit compartiment.

Des acomptes sur dividendes, sous réserve de conditions supplémentaires prévues par la loi, peuvent être versés sur décision du Conseil, auquel cas ils seront prélevés sur les revenus de placement nets et les plus-values réalisées ou latentes. Les dividendes déclarés peuvent être payés en euros ou dans toute autre devise ou devises dans laquelle la Valeur liquidative des actions de tout compartiment est exprimée et peuvent être versés aux lieux et moments déterminés par le Conseil. Le Conseil peut effectuer une détermination finale du taux de change applicable à la conversion des fonds de dividendes dans la devise de leur paiement.

Les dividendes non encaissés dans les cinq ans seront considérés comme étant abandonnés et seront cumulés au bénéfice de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires ou du Conseil, dûment autorisée, peut décider d'effectuer des distributions par en affectant des actions supplémentaires. Le versement de dividendes peut être effectué aux actionnaires au titre des actions nominatives, à leur adresse portée au registre des actionnaires ou à toute autre adresse que l'actionnaire communique à la Société par écrit. Les montants inférieurs au montant minimum distribuable, tel que déterminé périodiquement par les administrateurs à leur discrétion, seront automatiquement réinvestis.

Art. 27. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera exécutée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) désignés par l'assemblée des actionnaires effectuant une telle dissolution laquelle fixera leurs pouvoirs et le montant de leur rémunération. Les produits nets de la liquidation des actifs afférents à un compartiment donné seront distribués par les liquidateurs aux actionnaires proportionnellement à leur participation en actions dans le compartiment concerné.

Art. 28. Les présents Statuts peuvent être amendés périodiquement par le biais d'une assemblée des actionnaires, sous réserve des exigences de quorum et de majorité prévues par le droit luxembourgeois. Tout amendement portant atteinte aux droits des porteurs d'actions de tout compartiment vis-à-vis de ceux de tout autre compartiment sera soumis, en outre, auxdites exigences de quorum et de majorité au titre de chaque compartiment concerné.

La majorité ci-dessus sera également requise pour l'élection des Administrateurs de la Société.

Art. 29. La Société conclura un accord de dépositaire avec une banque qui satisfera aux exigences de la Loi (le «Dépositaire»). Tous les titres et les liquidités de la Société doivent être détenus par ou sous l'ordre du Dépositaire qui assumera envers la Société et ses actionnaires les responsabilités prévues par la loi.

Au cas où le dépositaire souhaiterait démissionner, le Conseil déploiera ses meilleurs efforts pour trouver une entreprise pour agir en qualité de dépositaire et ce faisant, les administrateurs désigneront une telle entreprise en qualité de dépositaire en remplacement du Dépositaire démissionnaire. Les administrateurs peuvent révoquer la nomination du Dépositaire, mais ne le révoqueront pas ce dernier avant la nomination de son successeur, conformément à cette disposition d'intervention en remplacement du Dépositaire.

Art. 30. Toutes les questions non régies par les présents Statuts seront déterminées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et à ses amendements, ainsi qu'à la Loi.

57971

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'Article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice fiscal commencera à la date de constitution de la Société et se clôturera le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2010.

Frais

Les frais qui incombent à la Société en raison de sa constitution s'élèvent à environ SIX MILLE EUROS (6.000,- EUR).

Souscription - Libération

Le capital a été souscrit et libéré comme suit:

| Actionnaire | Capital souscrit (EUR) | Nombre d'actions |
|--------------------------------|------------------------|------------------|
| ARC Asset Management S.A. | 31.000 | 310 |
| Total: | 31.000 | 310 |

Toutes les actions ont été entièrement libérées, ainsi qu'il a été justifié au notaire soussigné.

Résolutions de l'associé unique

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

I. Les personnes suivantes sont nommées comme membres du conseil d'administration:

- Serge d'Orazio, né à Differdange, le 21.01.1962, avec adresse professionnelle au 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg, Président,
- Stéphane Ries, né à Uccle, Belgique, le 17.09.1968, avec adresse professionnelle au 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg,
- André Schmit, né à Ettelbruck, le 13.12.1951, avec adresse professionnelle au 11, rue Aldringen, L-2960 Luxembourg,
- Angelo Lazzari, né à Sornico, Italie, le 30.08.1968, demeurant à Via Albricci 6, I-24067 Italie.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2010.

II. La personne suivante est nommée comme réviseur d'entreprise:

Deloitte, ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

Le mandat du réviseur d'entreprise prendra fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2010.

III. Le siège social est fixé à L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mai 2009. Relation: LAC/2009/20532. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 2 juin 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009067556/242/1277.

(090082006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2009.

NYLIM Mezzanine II Parallel Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 146.344.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the eighth day of May.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

NYLIM Mezzanine Partners II Parallel Fund, L.P., a limited partnership organized and existing under the laws of United States of America, company, having its registered office at 51 Madison Avenue, 16th Floor, New York, NY 10010,

here represented by Caroline Muller, attorney at law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in New York, United States of America, on May 4, 2009,

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

1. Name. The name of the company is "NYLIM Mezzanine II Parallel Luxco S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by one hundred (100) shares in registered form, having a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation.

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by a simple majority of the managers present or represented.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share is entitled to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2009.

Subscription and Payment

NYLIM Mezzanine Partners II Parallel Funds, L.P., represented as stated above, subscribes to one hundred (100) shares in registered form, with a par value of one hundred twenty-five (125) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,800.- (one thousand eight hundred euro).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for a period of an indefinite period:
 - Claudine Schinker, employee, born on March 31, 1964 in Pétange, Luxembourg, with professional address at 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Thomas Haubenstricker, employee, born on May 16, 1960 in Michigan, United States of America, with professional address at 51, Madison Avenue, 16th Floor, New York, New York 10010, United States of America; and

- Laetitia Ambrosi, employee, born on 12 Mars 1975 in Lyon, France, with professional address at 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux-mille neuf, le huitième jour de mai.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

NYLIM Mezzanine Partners II Parallel Fund, L.P., une société (limited partnership) régie par les lois du des Etats-Unis, dont le siège social se situe à 51 Madison Avenue, 16th Floor, New York, NY 10010,

représentée par Caroline Muller, avocate, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York, Etats-Unis, le 4 mai 2009,

Ladite procuration, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "NYLIM Mezzanine II Parallel Luxco S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cent (100) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq (125) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par une majorité simple des gérants présents ou représentés.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

57980

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

NYLIM Mezzanine Partners II Parallel Funds, L.P., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent (100) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.800,- (mille huit cents euros).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Claudine Schinker, employée, né le 31 mars 1964 à Pétange, Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg;
 - Thomas Haubenstricker, employé, né le 16 mai 1960 à Michigan, Etats-Unis, ayant son adresse professionnelle au 51, Madison Avenue, 16^{ème} étage, New York, New York 10010, Etats-Unis; et
 - Laetitia Ambrosi, employée, né le 12 mars 1975 à Lyon, France, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Le siège social de la Société est établi au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. MULLER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 mai 2009. Relation: LAC/2009/18579. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 15 mai 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009069515/242/481.

(090082012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2009.

TyCom Holdings II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 75.098.

In the year two thousand and nine, on the twentieth day of April

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders (the Shareholders) of Tycom Holdings II S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 75098 (the Company), incorporated by a notarial deed on March, 10, 2000, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 517 of July 19, 2000. The Articles of Incorporation have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary of May 28, 2008, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 1641 of July 3, 2008.

The Meeting is chaired by Mr Frederic Pilorget, lawyer, professionally residing in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints as secretary of the Meeting, Ms Mieke Verstraeten, lawyer, professionally residing in Luxembourg (the Secretary). The Meeting elects Ms Laetitia Vauchez, lawyer, professionally residing in Luxembourg, as scrutineer

of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The Shareholders represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the Shareholders represented at the Meeting, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will also remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Pursuant to article 16.2 (2) of the articles of association (the Articles), the Shareholders state that they have been duly informed of the agenda of the Meeting, and waives the convening notice.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the notary to record that:

I. that it appears from the attendance list that all the 1,200 (one thousand two hundred) ordinary shares of the Company having a nominal value of USD 100 (one hundred United States Dollars) each, representing the entirety of the share capital of the Company amounting to USD 120,000 (one hundred and twenty thousand United States Dollars) are present or duly represented at the Meeting, which is consequently duly constituted and may validly debate and take resolutions on the items of the agenda.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

- (1) Waiver of the convening notice;
- (2) Amendment to the dates of the financial year of the Company;
- (3) Amendment to article 17 of the Articles in order to reflect the amendment under item 2. above; and
- (4) Empowerment to and authorisation of any director of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to arrange and carry out any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the items on this agenda, including but not limited, to the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations*, and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto.

III. that after deliberation the Meeting unanimously made the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Shareholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to amend the dates of the accounting year of the Company, as follows:

- (a) the accounting year of the Company shall begin on the 26th of September rather than on the 29th of September, and
- (b) the accounting year of the Company shall close on the 25th of September of the next year rather than on the 28th September of the next year.

The Meeting resolves that the current accounting year of the Company that started on the 29th of September 2008 shall close on the 25th of September 2009 rather than on the 28th of September 2009.

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 17 of the Articles in order to reflect the second resolution above, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 17. Accounting year.** The Company's accounting year begins on the 26th September and ends on the 25th of September of the following year."

Fourth resolution

The Meeting resolves to authorise and empower any director of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to see to and to accomplish any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the above resolution, including but not limited to the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations*, and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this notarial deed, is approximately EUR 1,000.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Grand Duchy of Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires (les Actionnaires) de Tycom Holdings II S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 75098 (la Société), constituée suivant acte notarié en date u 10 mars 2000, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 517 du 19 juillet 2000. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 28 mai 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 1641 du 3 juillet 2008.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Frédéric Pilorget, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Président).

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Mademoiselle Mieke Verstraeten, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Secrétaire).

L'Assemblée choisit comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur) Mademoiselle Laetitia Vauchez, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment ensemble ci-après le Bureau.

Les Actionnaires représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués dans une liste de présence qui restera annexée aux présentes après avoir été signée par le représentant des Actionnaires et les membres du Bureau.

Les procurations des Actionnaires représentés à l'Assemblée, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

Selon les termes de l'article 16.2 paragraphe 2 des statuts (les Statuts), les Actionnaires déclarent qu'ils ont bien été informés de l'ordre du jour de l'Assemblée et décident de renoncer aux formalités de convocation.

Le Bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter que:

I. il résulte de la liste de présence que toutes les 1.200 (mille deux cents) actions ordinaires de la Société ayant une valeur nominal de USD 100 (cent dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société d'un montant de USD 120.000 (cent vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique), sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les tous points figurant à l'ordre du jour;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

- (1) Renonciation aux formalités de convocation;
- (2) Modification des dates de l'année sociale de la Société;
- (3) Modification de l'article 17 des Statuts en vue de refléter la modification sous le point 2. ci-dessus; et

(4) Pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société ou tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, d'accomplir pour le compte de la Société toutes formalités nécessaires avec les autorités Luxembourgeoises relativement aux points de cet ordre du jour, en ce compris, le dépôt et la publication de documents auprès du Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourgais et la publication d'extrait dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et de manière générale accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes;

III. après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'entière du capital social votant étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Actionnaires représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été préalablement communiqué.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier les dates de l'année sociale de la Société comme suivant:

- (a) l'année sociale de la Société commencera le 26 septembre au lieu du 29 septembre; et

(b) l'année sociale de la Société terminera le 25 septembre de l'année suivante au lieu du 28 septembre de l'année suivante

L'Assemblée décide que l'année sociale en cours de la Société qui a commencé le 29 septembre 2008 se termine le 25 septembre 2009 au lieu du 28 septembre 2009.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 17 des Statuts en vue de refléter la seconde résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura la teneur suivante :

" **Art. 17. Année sociale.** L'année sociale commence le 26 septembre et se termine le 25 septembre de l'année suivante."

Quatrième résolution

L'Assemblée donne pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société ou tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, d'accomplir pour le compte de la Société toutes formalités nécessaires avec les autorités Luxembourgeoises relativement aux points de cet ordre du jour, en ce compris, le dépôt et la publication de documents auprès du Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourgeois et la publication d'extrait dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et de manière générale accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes.

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.000,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, lesdits comparants ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé : F. PILORGET, M. VERSTRAETEN, L. VAUCHEZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 avril 2009. Relation: LAC/2009/15771. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 7 mai 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009070164/242/153.

(090082689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Vivier S.A. Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 43.353.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VIVIER S.A. HOLDING

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009069720/12.

(090081856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2009.

Unifrax Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.109.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009070335/11.

(090083100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

JDJ 8 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 118.320.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009069939/10.

(090082939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

JDJ 26 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 117.934.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009069942/10.

(090082938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

AL 26 Sàrlu, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 129.656.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009069946/10.

(090082932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Finoko S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 138.565.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009069949/10.

(090082930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

Les Tissus du Soleil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5555 Remich, 1, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 118.583.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 mai 2009

L'associé unique prend acte de la cession de parts sociales intervenue le 26 mai 2009 entre, Madame Brigitte BOSC et Monsieur Stéphane MONIER pour 249 parts.

Il résulte de cette cession que la répartition des parts sociales de la société LES TISSUS DU SOLEIL SARL est dorénavant la suivante:

- Monsieur Stéphane MONIER est propriétaire de la totalité des 500 parts composant le capital social.

Remich, le 27 mai 2009.

Monsieur Stéphane MONIER.

Référence de publication: 2009069959/14.

(090082472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.
